



Association Sénégalaise  
pour la Promotion du Développement à la Base

## **ANNEXE IC**

# **PROJET DE PRODUCTION DE SEMENCES CERTIFIEES DE CEREALES SECHES ET DE LEGUMINEUSES**

## TABLE DES MATIERES

1.	INFORMATIONS GENERALES SUR LE PROJET.....	2
2.	OBJECTIFS.....	4
3.	CONTEXTE - JUSTIFICATION.....	4
4.	BENEFICIAIRES .....	10
5.	RESULTATS ATTENDUS .....	11
6.	DESCRIPTION DETAILLEE DES ACTIVITES DU PROJET .....	13
7.	METHODOLOGIE .....	17
8.	DURABILITE .....	19
9.	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE .....	21
10.	IDENTIFICATION DE L'INSTITUTION DU PROPOSANT PRINCIPAL .....	25
11.	INFORMATIONS SUR LES PARTENAIRES ET LES BENEFICIAIRES.....	27
12.	PARTENARIATS DANS LA MISE EN ŒUVRE.....	36
13.	PLAN D'EXECUTION ET REPARTITION DES TACHES.....	38
14.	CADRE LOGIQUE DU PROJET.....	41
15.	COMPOSITION DE L'EQUIPE .....	46
17.	NOTE EXPLICATIVE DU BUDGET .....	49
18.	CONTREPARTIE DES DIFFERENTS PARTICIPANTS.....	50
19.	SUIVI DU PROJET .....	52

## PARTIE ANONYME

### 1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE PROJET

#### 1.1 Titre du projet

Projet de production de semences certifiées de céréales sèches et de légumineuses

#### 1.2 Spéculation(s) concernée(s)

Céréales sèches (mil, maïs, sorgho) et légumineuses (arachide et niébé)

#### 1.3 Zone d'exécution ciblée (Région(s), Communauté(s) Rurale(s))

La zone d'exécution ciblée est consignée dans le tableau ci-dessous :

	<b>Organisations</b>	<b>Régions</b>	<b>Communautés rurales</b>
<b>Anciennes coopératives</b>	<b>Réseau des Coopératives Arachide</b>	<b>Kaolack</b>	Keur Baka, Médina Sabakh, Ngainth Kayes, Latmingué, Ndramé Escale, Paoskoto, Thiaré, Wack Ngouna
		<b>Kaffrine</b>	Kahi, Kathiotte, Lour Escale, Ndiognick, Nganda, Sagna
		<b>Diourbel</b>	Baba Garage, Ngoye
		<b>Thiès</b>	Mékhé
		<b>Tambacounda</b>	Koussanar, Kothiary, Maka, Méréto, Missirah, Ndame, Sinthiou Malème, Nétéboulou
<b>Nouvelles coopératives<sup>1</sup></b>	<b>FONGS</b>	Deux (02) coopératives	
	<b>CCPA</b>	Deux (02) coopératives	
	<b>UNCAS</b>	Une (01) coopérative	
	<b>SAPCA-EGAS</b>	Une (01) coopérative	

<sup>1</sup> Les lieux d'implantation des nouvelles coopératives seront définis ultérieurement.

## 1.4 Résumé

Le projet de production de semences certifiées de céréales sèches et de légumineuses est mis en œuvre par l'ASPRODEB en partenariat avec le Réseau national des coopératives de producteurs de semences regroupant 29 coopératives et quatre organisations paysannes fédératives que sont la FONGS, le CCPA, l'UNCAS, la SAPCA-EGAS dans le but d'augmenter, de façon significative, la disponibilité et de l'utilisation des semences certifiées par les petits producteurs agricoles.

Le projet répond à la demande des productrices et producteurs ruraux en renforçant l'existant et mettant en place, selon une démarche participative et inclusive, des entreprises professionnelles de semences. L'objectif général de ce projet est de contribuer à la sécurité alimentaire, à l'augmentation des revenus des populations et à la réduction de la pauvreté.

Pour ce faire, le projet fixe comme objectif spécifique de rendre disponible et à moindre coût des semences certifiées de mil, sorgho, maïs, niébé et de légumineuses pour les exploitations familiales du Sénégal et des pays de la région Afrique de l'Ouest. L'approche du projet porte sur le renforcement des capacités et la responsabilisation des OP dans toutes les étapes de planification et de gestion des activités, caractérisés par une information large et partagée avec les différents acteurs et un accompagnement des OP fédératives pour conduire le processus.

En moyenne, le projet rendra disponible, chaque année, des semences certifiées, à des prix accessibles pour les exploitants agricoles familiaux du Sénégal et de l'Afrique de l'Ouest : 10.000 tonnes de Maïs, 7.500 tonnes de Mil, 5.000 tonnes de Sorgho, 8000 tonnes de Niébé et 20.864 tonnes d'arachide.

**1.5 Mots clés :** Production, Semences certifiées, céréales, légumineuses, disponible, moindre coût, coopératives, renforcement de capacités, participative, responsabilisation.

## 1.6 Durée

La durée de ce projet est cinq (5) ans, de Mai 2013 à Décembre 2017.

## 1.7 Coût du projet

Total des coûts de projet	Montant demandé au FNRAA		Contrepartie	
	FCFA	%	FCFA	%
<b>1 633 498 000 FCFA</b>	<b>530 000 000</b>	32,44	<b>1 103 498 000</b>	67,56

## 2. OBJECTIFS

Indiquer l'objectif général (les objectifs généraux) et les objectifs spécifiques

*Décrire de manière précise la manière dont ces objectifs doivent contribuer à lever les contraintes identifiées.*

Ces dernières années, après la mise en œuvre de plusieurs programmes de multiplication des semences certifiées par l'état du Sénégal dans les filières des céréales sèches et des légumineuses, les paysans sont toujours restés confronter aux problèmes d'indisponibilité des semences certifiées en quantité suffisante et à des prix abordables. Pour tenter d'y remédier, ce projet de production de semences des niveaux base, R1 et R2 de céréales et de légumineuses se fixe les objectifs ci-après :

1. Objectif général : contribuer à la sécurité alimentaire, à l'augmentation des revenus des populations et à la réduction de la pauvreté.
2. Objectif spécifique du projet : rendre disponible et à moindre coût les semences certifiées de mil, sorgho, maïs, niébé et de légumineuses pour les exploitations familiales du Sénégal et des pays de la région Afrique de l'Ouest.

La réalisation de cet objectif spécifique se fera, entre autre, par la consolidation des coopératives et des groupements professionnels de producteurs de semences certifiées qui sont actifs depuis 2007, mais aussi par la couverture du reste du territoire national par la promotion de nouvelles coopératives et groupements professionnels de producteurs de semences certifiées.

La production des différents niveaux de semences conduisant à celle de semences certifiées de niveau R2 atteindra, avec ces coopératives et groupements professionnels de producteurs un niveau suffisant pour permettre, chaque année, la mise sur le marché national et régional, de quantités répondant aux besoins en semences certifiées de céréales et de légumineuses des exploitations familiales.

## 3. CONTEXTE - JUSTIFICATION

**Maximum 3 pages.** Veuillez fournir les informations suivantes, en répondant aux sous-questions séparément :

- 3.1.1** problématique de la reconstitution et de la sécurisation du capital semencier des spéculations ciblées (expériences antérieures et en cours, résultats obtenus, difficultés rencontrées, acteurs, etc.)

Avec la dissolution brutale en 2001 de la société SONAGRAINES qui garantissait une bonne partie des besoins en semences d'arachide, les paysans sénégalais se sont retrouvés dans une situation de manque quasi généralisé des semences certifiées, toutes variétés confondues. Cette situation a poussé l'Etat du Sénégal, à partir de 2002 jusqu'en 2007, à initier plusieurs opérations de reconstitution du capital semencier arachide qui n'ont pas pu donner des

résultats tangibles. Les causes, entre autres, ont été l'absence d'organisations professionnelles de producteurs pouvant prendre le relais après l'ISRA qui a la charge de la production des semences de prébase. Ces opérations dénommées «reconstitution du capital semencier» financées sur le budget annuel du Ministère de l'Agriculture n'ont pas pu régler les demandes paysannes en semences certifiées.

En ce qui concerne les céréales sèches (mil, maïs et sorgho), la production de semences certifiées en quantité suffisante s'est toujours heurtée à l'existence d'une demande solvable de la part des exploitations familiales. Celles-ci n'ayant jamais eu de marché pour les grains de mil, de maïs et de sorgho se sont, en conséquence, rabattues sur une sélection massale à partir de leurs productions pour assurer les productions destinées essentiellement à leur autoconsommation.

Avec le développement continu d'une demande de céréales de qualité pour la transformation et la fabrication de produits finis (couscous, araw, farine boulangère) et d'arachide de qualité pour répondre aux demandes variées du marché national et international, les exploitations familiales ont rencontré des difficultés d'accès aux semences de qualité en quantité suffisante et aux engrais. Ces handicaps ont donc rendu la productivité et la production agricoles à des niveaux très faibles ne pouvant pas assurer ni la sécurité alimentaire d'une population de plus en plus importante et urbanisée et ni l'augmentation des revenus des exploitations familiales.

A l'issue d'un diagnostic de la sous-filière semences certifiées et suite à la demande de plus en plus croissante des producteurs pour des semences certifiées, le Ministère de l'Agriculture et les OP, à travers le PSAOP, se sont résolus à corriger l'inorganisation de la sous-filière semences certifiées caractérisée par l'absence de structures professionnelles, autonomes pour prendre en charge les différents stades de multiplication après l'obtention de la semence de prébase.

En conséquence, à partir de 2007, avec le PSAOP, la composante OP conduite par l'ASPRODEB, a fourni des appuis à des OP de base dans les communautés rurales de la région de Kaolack en vue de mettre en place un dispositif organisationnel de structures coopératives prenant en charge la multiplication de tous les stades jusqu'à la semence certifiée N2.

A partir de 2008, sur financement de la Délégation de l'Union Européenne, l'ASPRODEB a conforté l'initiative enclenchée avec le PSAOP. De 6 coopératives de producteurs de semences certifiées, le dispositif s'est élargi à 10 coopératives. Les résultats obtenus en termes de production mais surtout d'organisation ont ainsi conduit le FIDA à consolider et à étendre le dispositif de 2010 à 2012.

Au total, en 2012, 29 coopératives regroupant plus de 6.000 producteurs semenciers dans un réseau fonctionnel. Ces coopératives spécialisées pour les différents niveaux (Base, R1 et R2) ont pour but de satisfaire les besoins du pays de semences certifiées de légumineuses et de céréales sèches. Ces coopératives de producteurs de semences sont régies par la loi n° 83-07 du 28 Janvier 1983 portant statut général des coopératives du Sénégal. Ces coopératives contrôlent environ 80% du stock de semences certifiées d'arachide en 2012 et assurent, par

leurs propres moyens, l'encadrement de leurs adhérents et mobilisent auprès de la CNCAS des ressources financières pour la production et pour la collecte.

La pertinence et l'efficacité de ce dispositif, ont donc amené le WAAPP 1A, à travers le FNRAA, à soutenir la diversification de la production de semences certifiées au niveau des coopératives.

Considérant la désorganisation de la sous-filière semencière des céréales sèches et la nécessité d'accroître la productivité agricole des céréales sèches (mil, sorgho, maïs), le FNRAA a soutenu la réalisation par l'ASPRODEB et les coopératives d'un projet de production de semences certifiées de céréales sèches en collaboration avec l'ISRA.

Les résultats attendus ont été atteints : les 50 tonnes de semences de base de mil attendues ont été produites, 60 tonnes de semences de base de sorgho ont été obtenues pour 50 tonnes attendues et 170 tonnes de semences de base de maïs produites pour 150 tonnes attendues. La poursuite de la multiplication de ces semences de base donnera en 2013 des semences certifiées pour emblaver plus que les superficies de céréales cultivées en moyenne ces cinq dernières années.

Si au niveau des céréales sèches, la reconstitution durable du capital semencier sera faite d'ici 2014, il reste que pour l'arachide, il faudra un peu plus de temps pour ajuster la production de pré base des variétés tardives à la demande et en conséquence enclencher le processus de multiplication.

Les résultats obtenus pour les céréales sèches montrent que le dispositif organisationnel est en mesure de répondre aux besoins des producteurs. Cependant, ces coopératives du fait de leur jeunesse, nécessitent d'être consolidées pour asseoir durablement les bases d'une pérennisation et d'une rentabilité de la production. Ensuite, en tenant compte des différentes zones agro-écologiques du pays, donc des besoins variés et différents en semences, il conviendra de doter toutes les zones agro-écologiques de coopératives de proximité qui pourvoiront à la fourniture de semences certifiées de céréales sèches et de légumineuses. Pour y arriver, il serait nécessaire de consolider les coopératives existantes et promouvoir de nouvelles organisations professionnelles de production de semences.

### **3.1.2** [origine de la demande : décrire le processus d'identification et de formulation de la demande et préciser le niveau d'implication des acteurs et bénéficiaires \(Etat, OP, secteur privé, interprofession, etc.\)](#)

Depuis le début des années 2000, les producteurs et leurs organisations ont été souvent confrontés à des problèmes de disponibilité des semences certifiées pour les céréales sèches et les légumineuses. A travers plusieurs exercices de diagnostic participatif lors de la mise en place des CLCOP, les OP ont retenu, la couverture de leurs besoins en semences certifiées comme action prioritaire à réaliser. Par ailleurs, les organisations fédératives de producteurs ont également sollicité l'ASPRODEB dans le but de les accompagner pour solutionner ce manque de semences certifiées.

Ainsi, pour répondre à ces préoccupations et formuler cette demande en projet, l'ASPRODEB a organisé plusieurs rencontres consécutives avec les Organisations fédératives et le réseau national des coopératives de producteurs de semences (RNCPS) dans le but d'échanger et de valider les objectifs, les résultats, les activités et la stratégie de mise en œuvre d'interventions futures pour répondre à cette demande prioritaire de rendre disponible des semences certifiées de céréales sèches et de légumineuses.

Considérant que tout schéma pérenne de production durable et à moindre coût de semences certifiées nécessite une étroite collaboration avec les services publics, des rencontres ont été également tenues avec les services de l'Etat (DISEM pour le contrôle et la certification, ISRA pour l'approvisionnement en prébase et le renforcement des capacités). L'objet de ces rencontres était d'informer sur les objectifs quantitatifs envisagés, la stratégie de mise en œuvre, en particulier leur contribution au projet. Ces rencontres avaient aussi pour objet de vérifier, avec ces structures de l'Etat, la possibilité d'atteinte des résultats attendus. En effet, les services de recherche seront en amont du processus en assurant la fourniture de semences de pré-base aux OP tandis-que le contrôle et la certification des semences produites seront assurés par la DA/DISEM.

De plus, l'ASPRODEB, depuis 2009, accompagne des OP dans la livraison d'arachide d'huilerie de qualité à CAIT (Complexe Agro-Industriel de Touba). Les leçons apprises de ce partenariat montrent que les OP et leurs membres ont fait des efforts pour rendre propre les livraisons (peu voire pas de matière étrangère). Cependant, en l'absence de semences certifiées pour la production, la qualité de la graine et le rendement au décorticage ne progressaient pas suffisamment. Ces deux facteurs sont très importants pour l'industriel pour produire une huile de qualité à moindre coût. Ainsi, CAIT a également fait part de son intérêt de voir, les producteurs qui lui livrent de l'arachide d'huilerie de qualité, utiliser davantage la semence certifiée. Cette perspective est en plus une base pour un marché viable de la production de semences certifiées.

Enfin, en 2011, le FNRAA a soutenu les OP, les transformateurs de céréales locales et les boulangers en vue de diffuser, sur une échelle réduite, la technologie de panification permettant l'incorporation de 15% de farine de céréales locales dans les farines boulangères en vue de produire du pain composé et des viennoiseries composées.

Les résultats obtenus ont été jugés très encourageants : 50 boulangeries de la région de Dakar ont été approvisionnées en farine à granulométrie fine par 4 transformateurs de céréales ; ces derniers ont reçu de deux OP (la FONGS et l'UNCAS) les céréales locales de qualité. La diffusion de cette technologie de panification sur une large échelle requerra que les OP de semences puissent mettre à la disposition des exploitations familiales les quantités de semences certifiées, en vue d'améliorer la qualité des céréales livrées aux transformateurs.

Avec ces expériences (CAIT, Transformateurs de céréales), les concertations qui ont été organisées, ont donc mis en évidence et ont confirmé la pertinence de développer durablement un dispositif de production de semences certifiées de céréales sèches et de légumineuses au niveau des OP.



### **3.1.3 pertinence du projet par rapport aux objectifs et priorités nationales (DPES, PNIA, LOAPS, etc.) et sous régionales (PPAAO/WAAPP, etc.) en matière de disponibilité et d'accessibilité des semences.**

Ce projet est conforme aux principes de recentrage de l'Etat sur ses fonctions régaliennes, en ce sens qu'il responsabilise les acteurs privés. Ce projet s'inscrit également dans le cadre de la SNDES (Stratégie Nationale de Développement Economique et Social) qui considère l'agriculture comme le moteur de la croissance économique. Le projet, en contribuant à résoudre une des plus fortes contraintes pour la productivité agricole durable, sera donc un élément décisif dans la réalisation de cette ambition de la SNDES.

Le projet est également en adéquation avec la LOASP qui vise sur une longue période, entre autres, à moderniser l'agriculture familiale, à augmenter les revenus et à réduire la pauvreté, en particulier en zone rurale, et à contribuer à l'atteinte d'un niveau de sécurité alimentaire pouvant garantir la souveraineté alimentaire du pays. Par la disponibilité de semences certifiées couvrant les besoins nationaux à des prix accessibles pour les petits producteurs, le projet sera ainsi un moyen important dans la réalisation des objectifs de la LOASP.

Ce projet de production de semences certifiées céréales et de légumineuses est aussi en conformité avec l'objectif de développement du PPAAO/WAAPP qui vise à: « développer et diffuser des technologies performantes dans les filières agricoles prioritaires des pays participants pour améliorer leur productivité ».

C'est ainsi, dans cette perspective que le projet ambitionne aussi de fournir des semences certifiées de céréales sèches aux autres pays et sera donc un vecteur de l'intégration régionale. De cette manière, le projet apportera notamment une forte contribution à la mise en œuvre des priorités de la Politique Agricole de la CEDEAO qui sont, entre autres, d'accroître le niveau de sécurité alimentaire et de souveraineté alimentaire de la région.

### **3.1.4 identification des besoins et contraintes perçus dans le pays et en particulier dans la ou les régions concernées.**

Depuis au moins deux décennies, l'Etat du Sénégal a mis en œuvre de nombreux programmes de multiplication des semences, mais force est de reconnaître que ces derniers n'ont pu permettre la disponibilité de semences certifiées en quantité suffisante et à des prix abordables, surtout pour les filières des céréales sèches et des légumineuses.

Les raisons des échecs sont, entre autres, de faibles capacités professionnelles des multiplicateurs de semences, de l'absence de structures organisées spécifiquement dédiées à prendre en charge la production des différents niveaux, de structures non coordonnées entre elles pour bien maîtriser l'interdépendance des niveaux de multiplication, l'insuffisance de crédits agricoles pour la production et la collecte/stockage de semences, l'insuffisance du personnel de contrôle et de certification, la situation matérielle des stations de recherche agricole qui n'a pas souvent permis de faire la conservation des noyaux génétiques.

L'indisponibilité de semences certifiées a donc été une des causes de la faiblesse de la productivité agricole et des rendements à l'hectare, dues essentiellement à l'utilisation de

semences tout-venant.

De plus, la demande en produits agricoles transformés de la part de consommateurs urbains de plus en plus nombreux a induit de la part des transformateurs et des agro-industriels des exigences en terme de qualité et de quantité. Pour faire face à cela, les OP ont compris et travaillent à satisfaire la demande en matière première de qualité.

Dans cette perspective, la disponibilité de la semence certifiée comme premier intrant est indispensable. En considérant la moyenne des superficies emblavées ces cinq dernières années (2007 – 2012), les besoins en semences certifiées sont estimés ainsi qu'il suit

Spéculation	Moyenne superficie cultivée cinq dernières années	Besoins en semences certifiées en Tonnes	Quantités Homologuées de semences en Tonnes 2012/2013
Maïs	158 138 ha	2 846	1 482
Mil	880 729 ha	3 522	1 786
Sorgho	194 873 ha	1 560	670
Arachide	905 156 ha	<b>28 286<sup>2</sup></b>	4 800
Niébé	214 216 ha	3 856	190

Source : DAPS, résultats campagne agricole 2011-2012 et Homologations<sup>3</sup> DISEM 2012 - 2013.

L'analyse du tableau montre que les gaps sont importants et nécessitent que les contraintes qui freinent la bonne organisation de la production de semences certifiées par les OP elles-mêmes soient levées.

De même, l'organisation insuffisante de leurs sous-filières semencières et les problèmes d'accès aux financements de la production et la collecte/commercialisation des semences font partie des contraintes qui plombent ces filières prioritaires. Cette situation est quasi générale dans la sous-région et explique bien les besoins des pays de l'Afrique de l'Ouest à développer des technologies performantes dans le but de booster la productivité agricole et des rendements des filières prioritaires pour la sécurité alimentaire.

### 3.1.5 Contribution attendue des résultats du projet à la levée des contraintes et à la satisfaction des besoins

Les résultats quantitatifs du projet en semences certifiées en faveur des exploitations familiales vont couvrir les gaps pour les céréales et le niébé, et dégager même des surplus si la moyenne des superficies cultivées des dernières années se maintenait. Dans le cas contraire, selon la demande, la consolidation des organisations professionnelles semencières et l'amélioration des conditions d'accès des producteurs semenciers aux ressources (intrants, crédit) permettront d'augmenter la production de semences certifiées des céréales et des

<sup>2</sup> Les besoins en semences certifiées d'arachide sont évalués au ¼, conformément au vécu du terrain.

<sup>3</sup> L'homologation est l'avant dernière étape de la certification. La quantité homologuée est toujours inférieure à celle certifiée.

légumineuses pour les besoins nationaux. Concernant la région, si le marché est organisé et que la demande puisse parvenir avant culture aux organisations professionnelles, celles-ci seront en mesure de faire la fourniture en semences de céréales sèches et de Niébé pour les autres pays participant au WAAPP.

## **4. BÉNÉFICIAIRES**

### **4.1.1 Identifier et caractériser les bénéficiaires (nombre et genre).**

Les premiers bénéficiaires directs du projet seront 9.500 producteurs de semences regroupés au sein de 29 entreprises coopératives et d'organisations fédératives. Ces organisations joueront les rôles d'appui à leurs membres, d'interface entre les producteurs et les autres acteurs de la sous filière et participeront activement au renforcement de la traçabilité des semences certifiées.

Les données recueillies au niveau des organisations de producteurs renseignent que, près de 18% des chefs d'exploitation adhérents sont des femmes. Le projet va favoriser une discrimination positive en faveur des femmes dans le but d'impliquer plus de femmes dans la production de semences et la lutte contre la pauvreté.

Les bénéficiaires finaux seront 300.000 producteurs d'arachide de qualité et 400.000 producteurs de céréales de qualité. Par l'utilisation de la semence certifiée, ces producteurs pourront répondre aux exigences des cahiers de charges des industriels/transformateurs.

Parmi les institutions collaboratrices, il y aura :

- L'Institut Sénégalais de Recherche Agricole qui, en fournissant les semences prébases, profitera du projet pour renforcer ses capacités de production des variétés à cycle long (73-33, GH 119-20, 69-101 et 28-206) pour mieux répondre à la demande des acteurs à la base en leur fournissant des semences de prébase adaptées.
- La Division des Semences qui aura en charge le contrôle et la certification des semences de toutes espèces. Elle assure également le contrôle de l'application de la réglementation notamment en matière de transactions sur les semences.

L'exécution de l'action se fera donc en étroite collaboration avec ces deux institutions pour l'information, la sensibilisation, la formation technique, le suivi, les réunions de programmation et de bilans. Le projet mobilisera également la CNCAS (Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal) en vue de faciliter la mise à disposition des producteurs de semences et des coopératives et groupements professionnels des concours financiers respectivement pour les intrants et pour la collecte des semences produites.

### **4.1.2 Justifier le choix des bénéficiaires et identifier leurs besoins et contraintes.**

La production durable et à moindre coût de semences certifiées de céréales et de légumineuses a surtout été handicapée par le défaut d'organisations professionnelles et spécialisées au niveau des OP. Les bénéficiaires directs retenus se sont spécialisés dans la production de semences à travers leurs membres. En effet, ces organisations professionnelles, après l'obtention de l'agrément de la DISEM, font leur déclaration de culture, encadrent la

production et assurent collecte de cette production et font les transactions nécessaires (cession à d'autres organismes professionnelles pour poursuivre la multiplication ou cession aux producteurs d'arachide et de céréales sèches de la semence certifiée finale). En outre, ces organisations de producteurs ciblées, en partenariat avec les institutions étatiques, produisent, depuis trois ans, plus de 60% des quantités de semences certifiées.

Le choix de ces bénéficiaires directs permettra de consolider les acquis déjà réalisés dans le cadre des programmes antérieurs que sont le PSAOP, le COM de l'UE, le Programme Facilité Alimentaire et le WAAPP 1A.

Le projet s'attachera, dans ses activités, à lever les contraintes fortes qui empêchent ces bénéficiaires d'atteindre un stade jugé suffisant en terme d'autonomie. Ces contraintes, sans être exhaustif, se résument en :

- la disponibilité de semences adaptées en pré-base d'arachide (variétés à cycle long) : la collaboration étroite et la contractualisation de la couverture en semences de prébase avec l'ISRA devront lever cette contrainte ;
- les financements adéquats de la de la production et de la collecte/commercialisation : le projet, en renforçant le fonds levier auprès de la CNCAS favorisera une plus large couverture par cette institution des besoins financiers des producteurs et de leurs organisations ;
- l'indisponibilité des seccos semenciers ;
- les faibles capacités professionnelles des multiplicateurs de semences
- et l'opérationnalité des services de suivi et contrôle des semences.

Pour assurer la certification, la DISEM, avec des moyens insuffisants, s'appuie difficilement sur les agents des DRDR et SDDR qui ne sont pas aussi en nombre suffisant

## 5. RESULTATS ATTENDUS

*(Décrire de façon précise les résultats du projet. Ces résultats doivent être en cohérence avec les objectifs spécifiques qui sont poursuivis).*

*Indiquer les effets environnementaux et sociaux susceptibles d'être induits par les activités du projet.*

Les résultats attendus du projet de production de semences certifiées de céréales sèches et de légumineuses sont les suivants :

### ❖ Céréales sèches

- **Mil** : 50 t de semences de base par an faisant un cumul de 250 tonnes de semences pour les 5 ans et 10.000 tonnes de semences certifiées R1 par an faisant un cumul de 40.000 tonnes pour la durée du projet
- **Sorgho** : 50 t de semences de base par an faisant un cumul de 250 tonnes de semences pour les 5 ans et 5.000 tonnes de semences certifiées R1 par an faisant un cumul de 20.000 tonnes pour la durée du projet.

- **Maïs** : 150 t de semences de base par an faisant un cumul de 750 tonnes de semences pour les 5 ans et 7.500 tonnes de semences certifiées R1 par an faisant un cumul de 30.000 tonnes pour la durée du projet.

❖ **Légumineuses**

Etant donné que le projet doit s'inscrire dans le cadre de la gestion de la fertilité des sols afin de garantir la durabilité de la production, il est prévu de produire des semences de légumineuses pour appliquer une rotation de culture au niveau des champs afin de maintenir la qualité des sols tant du point de vue de la fertilisation que sanitaire (insectes et pathogènes). Ainsi, Il est prévu de produire, pour les légumineuses, par année et au bout de 5 ans :

- **Arachide** :

Niveaux	2013	2014	2015	2016	2017	Total (T)
<b>Base (T)</b>	360	480	480	480	480	<b>2280</b>
<b>N1 (T)</b>	840	2880	3840	3840	3840	<b>15240</b>
<b>N2 (T)</b>	7000	5880	20160	26880	26880	<b>86800</b>
<b>Total (T)</b>	<b>8200</b>	<b>9240</b>	<b>24480</b>	<b>31200</b>	<b>31200</b>	<b>104320</b>

- **Niébé** :

320 T Base faisant un cumul de 1 600 T au bout des 5 ans du projet et 8 000 tonnes de semences certifiées R1 par an faisant un cumul de 32 000 tonnes pour la durée du projet.

Les résultats attendus du projet permettront de rendre disponible la semence certifiée pour les exploitations familiales. Le tableau ci-dessous indique la contribution des résultats attendus face aux besoins.

Spéculation	Moyenne Superficie emblavée cinq dernières années	Besoins en semences certifiées en tonnes/an	Contribution du projet Moyenne en tonnes/an	Taux de couverture Sénégal	Quantités destinées aux autres pays WAAPP en Tonnes
Maïs	158 138 ha	2 846	10 000	100%	7 000
Mil	880 729 ha	3 522	7 500	100%	3 500
Sorgho	194 873 ha	1 560	5 000	100%	3 400
Arachide	905 156 ha	<b>28 286<sup>4</sup></b>	20 864	74%	Néant
Niébé	214 216 ha	3 856	8 000	100%	4 000

Source : DAPS et calculs ASPRODEB

Les comptes d'exploitation prévisionnels des différentes spéculations indiquent que les semences certifiées R1 (pour les céréales et le niébé) et R2 (pour l'arachide) seront cédées aux producteurs de graines commerciales à des prix plus compétitifs à ceux pratiqués jusqu'à maintenant sur le marché national.

<sup>4</sup> Les besoins en semences certifiées d'arachide sont évalués au ¼, conformément au vécu du terrain !

Le tableau ci-dessous indique les prix de cession officiels du gouvernement :

Spéculations	Prix de cession actuellement pratiqués par Fournisseurs en FCFA	Prix de cession des coopératives et groupements du projet en FCFA	Ecart en FCFA entre prix de cession des coopératives et ceux des fournisseurs
Mil	500	350	<b>-150</b>
Maïs	400	325	<b>-75</b>
Sorgho	500	350	<b>-150</b>
Arachide	335	275	<b>-60</b>
Niébé	725	700	<b>-25</b>

Source : Circulaire MAER/DA du 21 Mai 2012 et Réseau National des Coopératives (RNCPS)

Les résultats attendus du projet permettront donc de rendre disponible les semences certifiées et à moindre coût en faveur des exploitations familiales et contribueront à satisfaire en partie la demande régionale en semences certifiées.

Ces résultats seront atteints grâce à la mise en œuvre d'activités n'ayant pas d'effets environnementaux et sociaux susceptibles d'impacter négativement la zone du projet. Cependant, les actions de consolidation et les mesures de sauvegarde décelées seront traitées dans la partie relative à l'évaluation environnementale et sociale.

## 6. DESCRIPTION DETAILLEE DES ACTIVITES DU PROJET

Pour atteindre les résultats du projet en termes de semences à produire, il est prévu deux axes principaux de travail, à savoir (i) consolidation des anciennes coopératives et (ii) promotion de six (6) nouvelles coopératives. La réalisation de ces deux axes de travail couvriront toutes les zones agro-écologiques favorables à la production de ces espèces et aussi de faciliter l'accès des producteurs aux semences certifiées.

### 6.1. Consolidation des coopératives :

Grâce aux programmes antérieurs (PSAOP, COM Arachide et Facilité Alimentaire de UE/FIDA et le WAAPP 1 A) l'ASPRODEB a pu appuyer la reconstitution du capital semencier d'arachide et de céréales sèches grâce à la mise en place de 29 coopératives de producteurs de semences d'arachide et de leur mise en réseau, le renforcement de leurs capacités, l'équipement en matériels de traitement et de conditionnement des semences au profit des coopératives et la promotion d'un partenariat entre les coopératives et la CNCAS (Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal). Ce dispositif paysan de production de semences certifiées fonctionne bien aujourd'hui. Il a détenu, en 2010-2011, près de 4.800 tonnes de semences certifiées, soit 60% du capital semencier arachidier. Dans le but de consolider, ce dispositif déjà existant, la série d'activités ci-après sera réalisée :

### **Activité 1. Information et sensibilisation des producteurs semenciers**

Compte-tenu de l'enjeu de reconstituer durablement le capital semencier à partir des stocks disponibles, le projet conduira une forte action de sensibilisation et d'information des producteurs semenciers des 29 coopératives existants pour faire prendre conscience sur les points suivants :

- les exigences de la loi semencière<sup>5</sup>,
- le choix et l'option du gouvernement de reconstituer le capital semencier en collaboration et en responsabilisant les coopératives et groupements professionnels de producteurs de semences
- les objectifs poursuivis par le WAAPP 2A notamment son orientation à renforcer la coopération régionale

Au niveau de chaque coopérative, les producteurs semenciers seront réunis en atelier de deux journées au cours desquelles des informations sur les points ci-dessus seront partagées et discutées. A la fin de chaque atelier, il est attendu que les producteurs semenciers comprennent mieux leurs obligations dans la production de semences certifiées.

### **Activité 2. Géo-référencement des parcelles de culture des producteurs**

Selon la loi semencière, comme chaque producteur doit au moins emblaver une superficie de 2 ha, il s'avère nécessaire de s'assurer que les superficies déclarées par les producteurs correspondent à 4 ha en vue de garantir la rotation culturale mais aussi que les parcelles soient effectivement d'un seul tenant afin de faciliter le suivi. C'est pourquoi, les équipes techniques des coopératives procéderont au géo-référencement des parcelles, afin de vérifier que chaque coopérative, à travers ses membres, disposent des superficies minimales nécessaires.

A l'aide de GPS déjà disponibles dans les coopératives, chaque équipe technique composée d'au moins cinq (5) personnes, procédera à la mesure des parcelles et au calcul des surfaces disponibles pour chaque producteur. Ce géo-référencement servira de base pour le suivi technique et les données recueillies seront intégrées dans la base de données de suivi des producteurs.

### **Activité 3. Appui à l'accès aux intrants (semences certifiées, engrais, etc.), par les coopératives**

Pour assurer l'accès aux intrants (semences à multiplier, engrais) des producteurs, chaque coopérative réalisera, chaque année, les actions suivantes :

- Choix des producteurs éligibles pour la production de semences : il s'agira de recenser les producteurs qui disposent des superficies nécessaires, qui sont à jour vis-à-vis de leur endettement et de leurs cotisations et qui disposent des équipements/matériels de culture
- Collecte des besoins en intrants des producteurs (280 kg de semence et 300 kg d'engrais, pour les 2 ha) : il s'agira de préparer les dossiers de financement à

---

<sup>5</sup> La loi exige que chaque producteur dispose d'au moins 2ha accessibles pour la production, d'équipements agricoles et de mains d'œuvre nécessaires

soumettre à la CNCAS sur la base des besoins des producteurs et sur la base du choix de fournisseurs après un appel à concurrence qui sera conduit par le Réseau

- Démarches auprès du Ministère de l'Agriculture, via le réseau des coopératives, pour être éligible au programme de subvention de l'état
- Elaboration et dépôt des requêtes de financement à la CNCAS : il s'agira de vérifier si les requêtes de financement sont conformes et ensuite d'entreprendre les démarches pour obtenir les décisions de la CNCAS
- Achat et distribution des intrants subventionnés : sur la base des décisions de financement de la CNCAS, à travers le Réseau et avec l'appui de l'ASPRODEB, les achats et livraison/distribution seront effectués pour permettre aux producteurs de semences de disposer des intrants à temps (fin mai-15 juin de chaque année)

#### **Activité 4. Suivi de la campagne de production**

Trois séries d'activités seront conduites pour suivre au plus près la campagne de production des semences certifiées :

(i) la mise en place de système de codification adossé au logiciel de gestion d'une coopérative (GESTCOOP') – à développer

(ii) l'organisation régulière de bilans en assemblée générale entre tous les acteurs membres où les élus et l'équipe technique rendent compte sur tout le processus afin de s'assurer que la campagne de production se déroule dans de bonnes conditions. Ces bilans au nombre de deux seront organisés comme suit :

- Après les semis pour évaluer si le respect des dates de semis et le respect des densités a été effectif
- En fin de campagne pour effectuer les carrés de rendement pour estimer la production et préparer la commercialisation.

(iii) l'organisation de missions de terrain pour vérifier l'évolution des cultures et assister les équipes techniques des coopératives – à développer davantage

#### **Activité 5. Préparation et déroulement de la commercialisation**

Les équipes techniques des coopératives seront appuyées pour préparer leurs dossiers de crédit de commercialisation et pour organiser les achats de la production de semences auprès des producteurs semenciers. Ensuite, les coopératives seront appuyées dans la réhabilitation des seccos semenciers et la maintenance du matériel de collecte. Au cours de la période (octobre-février), les équipes techniques seront sensibilisées sur les procédés et mesures de sauvegarde des stocks pour sécuriser la qualité, la valeur germinative des semences et prévenir ainsi les attaques. A la fin du processus de commercialisation, une troisième réunion de bilan définitif sera organisée par la coopérative. Ce bilan sera un moment privilégié de rencontre entre les producteurs, les élus, le personnel technique et tous les partenaires. Il s'agira de faire la revue des performances de la campagne de production de semences mais aussi des insuffisances afin de mieux planifier la prochaine campagne, de déterminer prioritairement les activités à conduire.



## **6.2. Promotion de nouvelles organisations professionnelles de semences (OPS) :**

Ce deuxième axe de travail a pour objectif d'étendre la couverture des communautés rurales en organisations professionnelles de producteurs de semences certifiées de légumineuses et de céréales. Pour promouvoir la mise en place de ces structures, l'équipe de l'ASPRODEB va appuyer les différentes étapes ci-dessous :

### **Activité 6 : *Choix des communautés rurales d'implantation des nouvelles coopératives***

Cette activité sera faite en réunion, par concertation avec les organisations faîtières de producteurs présentes dans les zones concernées qui ont une expérience dans la multiplication de semence, les services de contrôle/certification de la DA/DISEM, les DRDR des régions concernées, de l'ISRA et de l'ANCAR. Les critères de choix seront, entre autres, la disponibilité de terre dans la zone, le niveau de pluviométrie de la zone et l'expérience des producteurs de la zone matière de production de semences

### **Activité 7 : *Mise en place des nouvelles coopératives***

La mise en place des nouvelles coopératives va débuter par une information et sensibilisation des producteurs des communautés rurales retenues.

Par la suite, un comité d'initiative (C.I) de 7 membres va être mis en place par les producteurs. Ce comité d'initiative aura pour mission :

- la rédaction de lettre d'intention de mise en place de l'OPS adressée au DRDR ;
- l'information des autorités administratives (sous-préfet, PCR, ...), des autres services techniques et des populations ;
- l'identification des membres potentiels ;
- l'élaboration des projets de statut et des plans d'action de l'OPS ;
- la préparation de l'assemblée générale constitutive.

Les producteurs intéressés par le projet vont volontairement se manifester en déposant leurs parts sociales au niveau du comité d'initiative qui va ensuite les inviter à participer à l'assemblée générale constitutive. Il faut noter que seuls les producteurs ayant déposé leurs parts sociales vont participer à l'assemblée générale, en étant électeurs et éligibles dans les organes de gouvernance des coopératives.

Par la suite, les Assemblées Générales vont se tenir pour constituer le capital social, déterminer le nom, le siège de la coopérative, adopter les statuts et le règlement intérieur et élire le conseil d'administration, le bureau et les commissions de travail. Ainsi, au cours de la mise en œuvre du projet, six (6) nouvelles coopératives de producteurs de semences d'arachide et céréales seront mises en place.

Ces dernières, pour produire des semences de différents niveaux, vont suivre les mêmes étapes et processus d'appui que les coopératives consolidées c'est-à-dire le *Géo-référencement des parcelles de culture des producteurs, l'appui à l'accès aux intrants* (semences certifiées, engrais, etc.), par les coopératives, le *suivi de la campagne de production, la préparation et déroulement de la commercialisation*.

## **7. METHODOLOGIE**

*(Décrire de manière précise les démarches, méthodes, approches scientifiques ainsi que le matériel biologique (animal, végétal, ...) et les instruments/ outils à utiliser pour la réalisation des activités envisagées). Indiquer les dispositifs expérimentaux prévus, les méthodes de collecte et d'analyse des données). Indiquer les activités permettant d'assurer la mise en œuvre des mesures de sauvegarde.*

Pour réaliser ces activités décrites ci-dessus, l'ASPRODEB utilisera des démarches et méthodes itératives et participatives caractérisées par une information large et partagée avec les différents acteurs et un accompagnement des OP pour conduire le processus de consolidation et de promotion des coopératives et organisations professionnelles de la semence certifiée.

### ***Etape 1 : Partage de l'information sur le projet avec tous les acteurs***

Dès le début de la mise en œuvre du projet, des ateliers d'information seront réalisés dans les régions et les communautés rurales. Dans les régions, il s'agira d'informer les services publics, les autorités administratives, les projets connexes au projet, les ONG et les OP fédératives. L'objectif poursuivi dans ces ateliers est de rechercher les collaborations indispensables à la bonne mise en œuvre des activités.

Au niveau des communautés rurales, lieux d'implantation et de travail des coopératives, les ateliers d'information permettront de clarifier les rôles et responsabilités de chaque catégorie d'acteurs (les OP, les élus locaux, les services techniques locaux, les ONG actives dans la communauté rurale, les projets publics actifs dans la communauté rurale). Le but recherché est ainsi d'amorcer une dynamique de collaboration et motiver chaque catégorie d'acteurs à réaliser sa mission en toute connaissance de cause.

### ***Etape 2 : Conduite du processus de consolidation et de promotion***

A travers des ateliers réunissant les OP, les élus locaux et les services techniques locaux, l'ASPRODEB animera des réflexions/échanges pour convaincre les OP sur la nature de l'organisation porteuse de la production de semence certifiée (la coopérative). Lors de ces ateliers, les différentes étapes pour aboutir à la mise en place de coopérative ou pour leur consolidation seront revues et les activités à conduire seront discutées, planifiées et les responsabilités de chaque catégorie d'acteurs seront précisées.

### ***Etape 3 : Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles***

Afin de rendre les coopératives et groupements professionnels de semences autonomes, professionnelles et viables, l'ASPRODEB initiera des formations pour améliorer les capacités des élus en matière de gouvernance de leurs organisations, de planification et de suivi des activités. Ces formations seront faites sous forme d'ateliers animés par du personnel de l'ASPRODEB et des experts externes. Les méthodes qui seront appliquées seront celles de la formation des adultes, c'est-à-dire que les expériences et connaissances des élus serviront de base pour atteindre les capacités souhaitées. En outre, au cours de ces formations,

l'ASPRODEB mobilisera aussi des élus paysans ayant fait leurs preuves dans la gouvernance des OP pour témoigner de leurs expériences.

A l'issue de ces formations, l'ASPRODEB encouragera régulièrement des échanges d'expériences entre les élus des coopératives afin que les bonnes pratiques mises en œuvre soient partagées. Ces échanges seront faits annuellement pour permettre aux élus d'améliorer progressivement la gouvernance de leurs organisations.

A l'endroit du personnel technique des coopératives, l'ASPRODEB en association avec l'ISRA et la DISEM, en tant que collaborateurs/prestataires, initiera des ateliers de formation sur les itinéraires techniques et la législation semencière. Ces formations permettront de faire de ce personnel technique des formateurs qui agiront auprès des producteurs. Le Projet soutiendra l'élaboration et la diffusion de brochures sur les points essentiels des itinéraires techniques et de la législation semencière. Ces brochures et plaquettes seront distribuées aux producteurs semenciers.

Le personnel technique des coopératives sera également encouragé à organiser des visites de parcelles entre les producteurs. Ce type de formation est très utile pour convaincre les producteurs à adopter de nouvelles pratiques agricoles.

Enfin, l'ASPRODEB en association avec la CNCAS, initiera des formations pour l'élaboration de dossiers de financement de la commercialisation. Ces formations seront renouvelées lors des trois premières années afin de fixer les capacités du personnel et des élus.

Une dernière façon de faire dans le renforcement des capacités consistera à encourager l'organisation de bilans de campagne au niveau de chaque coopérative ou groupement professionnel de producteurs de semences. Ce bilan sera un moment privilégié de rencontre entre les producteurs, les élus, le personnel technique et tous les partenaires. Il s'agira de faire la revue des performances de la campagne de production de semences mais aussi des insuffisances afin de mieux planifier la prochaine campagne, de déterminer prioritairement les activités à conduire.

Les dispositifs de suivi seront à deux niveaux : le premier dispositif sera au niveau de la coopérative ou du groupement professionnel. Il s'agira, à travers le logiciel GESCOOP, de renseigner les variables suivants :

- L'identification de chaque producteur
- La superficie cultivée
- La ou les spéculations cultivées
- Les dates et modalités de mise en œuvre des pratiques agricoles (semis, sarclo-binage, fertilisants, densité, incidents constatés, etc...)
- Les rendements et les productions
- Les quantités livrées à la coopérative
- Les quantités certifiées

Le logiciel en fonction dans la coopérative permet également de documenter la situation globale de la coopérative, à savoir le nombre de producteurs engagés, les superficies, les

spéculations et les niveaux de semences multipliés, les rendements, les productions livrées à la coopérative, les productions certifiées, les prix payés au producteur

Au niveau des OP faîtières partenaires de l'ASPRODEB (RNCPS, FONGS, CCPA, UNCAS, SAPCA-EGAS), une première consolidation sera faite et portera sur les variables suivies par le projet, à savoir :

- Le nombre de producteurs engagés et par sexe
- Les superficies cultivées
- Les spéculations, les niveaux
- Les rendements obtenus par spéculation
- Les productions collectées par spéculation
- Les productions certifiées par spéculation
- Les prix de revient de la semence par spéculation
- Les prix de cession par spéculation

Au niveau de l'ASPRODEB, une consolidation des données collectées et analysées par les OP faîtières en référence aux prévisions sera faite. Cette consolidation permettra de renseigner le cadre de résultats à la fin de chaque campagne de production (en décembre) et sera ainsi une base réelle pour planifier le programme de travail de l'année suivante.

En raison de l'importance accordée au genre et aux questions environnementales et sociales, l'ASPRODEB discutera, en début de mise en œuvre du projet, des indicateurs de suivi et prendra toutes les dispositions utiles notamment par l'organisation de réunions de sensibilisation sur la dimension environnementale et sociale, d'ateliers de formation sur les bonnes pratiques agricoles, la concertation pour l'adoption du POAS, la vulgarisation de l'approche champ école, etc.

## **8. DURABILITE**

Maximum 3 pages. Indiquer les mécanismes et dispositions de pérennisation relatifs aux aspects suivants :

- financier et économique (comment seront financées les activités qui prolongent celles du projet (des semences de base aux semences certifiées R1, des semences certifiées R1 aux semences certifiées R2, des semences R2 à la distribution)

Le projet a pour vocation de consolider et d'étendre les acquis des Organisations de Producteurs dans la multiplication des semences. Pour inscrire les actions de ce projet dans la durabilité, l'ASPRODEB va renforcer et promouvoir un certain nombre de mécanismes et dispositions de pérennisation relatifs aux aspects ci-après :

### ▪ **Financier et économique** :

Il s'agit de consolider les conditions d'accès aux crédits de campagne (semences et engrais) et de commercialisation pour les producteurs semenciers et leurs organisations, par l'augmentation du fonds levier.

Le fonds levier est un mécanisme conçu avec la CNCAS sur la base d'un protocole d'accord en vue de soutenir durablement le financement de la production et de la collecte-stockage des semences. Il s'agit d'un dépôt de ressources financières auprès de la CNCAS qui accepte de multiplier cette mise de départ par trois ou quatre en vue de répondre aux demandes de financement des OP de semences qu'elle juge solvables.

La mise en place de ce Fonds levier auprès de la CNCAS depuis 2010, qui totalise aujourd'hui, 400 millions de FCFA, a permis déjà aux coopératives, après avoir élaboré et déposé leurs dossiers de crédits, d'obtenir des financements leur permettant d'acheter les semences et les autres intrants, mais aussi de faire la collecte des semences produites par les producteurs semenciers. En 2012, le montant total des financements consentis à travers cet accord avec la CNCAS se chiffre à environ un (1) milliard de FCFA. Ces concours financiers ont été totalement remboursés. Dans le cadre du projet, ce mécanisme sera renforcé d'abord par un apport en ressources financières du projet. Il sera également sécurisé pour le remboursement des prêts de la CNCAS par l'institutionnalisation de la contractualisation entre les coopératives semencières et les entreprises de commerciales de distribution des semences, comme la SEDAB.

En effet, ces contrats signés vont donner plus de garantie et de visibilité à l'institution financière dans l'octroi des crédits. Toutes ces dispositions seront pérennes que si la culture du remboursement des crédits octroyés est inscrite dans les habitudes et comportements, et considérée comme la règle au niveau des producteurs semenciers et de leurs coopératives. C'est pourquoi, l'ASPRODEB donnera une place privilégiée à l'éducation financière, la formation et aux renforcements de capacités des acteurs semenciers dans ce domaine.

#### ▪ **Institutionnel** :

A ce niveau, il s'agira de renforcer les acquis antérieurs que sont l'existence des Entreprises Coopératives à la base et de leurs OP faîtières (Réseau national des coopératives de producteurs de semences, FONGS, CCPA, UNCAS, SAPCA-EGAS) et leur recherche d'autonomie institutionnelle. Déjà, ces entreprises coopératives ont adopté comme règle, le rajout d'une marge brute de 40f sur le prix de chaque kg de semence collectée auprès des producteurs semenciers. Cette marge va permettre ainsi d'avoir des ressources financières nécessaires pour couvrir toutes les charges (salaires et fonctionnement) liées à leurs activités de suivi et de gestion de la production et de la commercialisation des semences.

De même, concernant le RNCPS, qui joue des rôles de coordination et planification des activités des coopératives, surtout avec l'ISRA dans la fourniture de pré-base adaptée aux besoins des petits producteurs, les coopératives de base, outre leurs cotisations annuelles, institueront un prélèvement de deux (2) francs CFA sur chaque kilo de semence certifiée vendue en faveur du RNCPS pour couvrir les missions qui lui ont été assignées. Ce modèle de prélèvement sera étendu aux autres organisations faîtières pour garantir la durabilité des

moyens et des ressources humaines nécessaires à la satisfaction des missions d'appui et de conseil.

▪ **Politique :**

Pour avoir des impacts structurels au niveau politique, le projet doit inscrire des actions dans la politique semencière en vigueur et être ainsi en phase avec les pouvoirs publics (Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, Direction de l'Agriculture, ...). A cet effet, la politique semencière se présente comme étant la principale référence sur laquelle doit s'appuyer les pouvoirs publics pour relancer la production et la productivité des légumineuses (arachide et niébé) et des céréales.

▪ **Environnementaux et sociaux :**

Au Sénégal, la politique environnementale cherche surtout à développer le réflexe de la prise en compte de l'environnement dans toutes les activités génératrices de biens et services.

Les Plans d'action nationaux pour l'environnement (PANE ou PNAE), constituent les principaux documents de stratégie environnementale, qui visent à maîtriser les pressions sur le milieu naturel; améliorer le cadre et les conditions de vie des populations; amorcer le processus d'un développement durable.

Des actions de sensibilisation et de formation seront menées auprès des producteurs semenciers pour une prise en considération des risques environnementaux dans les activités de production de semences. Ainsi, ces actions de sensibilisation vont aller sur le respect strict de la rotation des cultures (céréales/légumineuses ; jachères), du respect des isolements et sur les bienfaits du labour en début de cycle.

Par ailleurs, dans le sens d'améliorer la fertilité des sols par le phosphatage, des parcelles de semences (4 ha/producteur) seront amendés grâce à un apport de Phosphogypse pour une meilleure efficacité des engrais minéraux.

Toutes ces dispositions et actions verront leurs chances de réussite maximisées par aussi les mesures d'accompagnement ci-après:

- Faciliter, aux producteurs semenciers l'équipement en semoirs, houes et charrettes et aux coopératives en tracteurs et unités de conditionnement grâce à la détaxe, la bonification d'intérêts et l'allongement de la durée de remboursement des prêts ;
- favoriser des conditions d'un stockage adéquat des semences produites grâce à la construction ou/et la réhabilitation de magasins semenciers.

## **9. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE**

*Indiquer les impacts environnementaux et sociaux potentiels positifs et négatifs dans chacun des domaines suivants :*

- Environnement naturel et socioéconomique
- Produits toxiques/contaminants
- Déchets solides/liquides

*Préciser pour chaque impact potentiel négatif les mesures de sauvegarde (mitigation) prévues (sous forme de recherche additionnelle ou de façon inclusive dans le projet de recherche), les besoins en capacités, les responsabilités institutionnelles (prévoir dans le budget les coûts y afférents).*

*Préciser pour chaque impact potentiel positif les actions de consolidation (prévoir dans le budget les coûts y afférents).*

Les activités de production de semences vont contribuer à l'amélioration de la productivité et des revenus des producteurs mais ils pourraient, si des mesures adéquates ne sont pas prises au préalable, engendrer dans certains cas des effets négatifs aux niveaux environnemental et social.

L'enjeu sera donc d'allier à la fois, le développement des activités de production de semences et les exigences de protection et de gestion environnementale et sociale. Celles-ci seront élaborées en corrélation avec le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) déjà finalisé dans la phase I du WAAPP.

Afin de minimiser les effets défavorables dans la phase II, les capacités des acteurs et des partenaires seront renforcés sur les politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque Mondiale.

Les impacts environnementaux et sociaux potentiels positifs dans ce projet de production de semences sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Domaines	Impacts		Actions de consolidation	Besoin en capacités	Responsables institutionnels
<b>Environnement naturel et socioéconomique</b>	<b>Positifs</b>	Amélioration des techniques et des systèmes de production par l'amélioration du lien recherche – producteurs semenciers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure prise en compte de la demande des producteurs dans la multiplication des variétés</li> <li>- Techniques culturales adaptées à la nature des sols</li> <li>- Techniques de maintien / reconstitution de la fertilité des sols</li> <li>- Maîtrise de l'érosion éolienne et hydrique,</li> <li>- Amélioration de la gestion de l'eau dans les périmètres irrigués,...</li> </ul>	Formation des techniciens et des producteurs sur les bonnes pratiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DRDR</li> <li>- ISRA-ASPRODEB- INP</li> <li>- ISRA-INP</li> <li>- SAED</li> </ul>
		Création de nouveaux emplois	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement d'équipes techniques chargées du suivi des activités de production et de commercialisation</li> </ul>	Formation sur les procédures de Recrutement des directeurs, techniciens et animateurs pour les coopératives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ASPRODEB-RNCPS</li> </ul>
		Réduction des pertes après récolte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption de technologies performantes post-récolte</li> <li>- Disponibilité des matériels de collecte et de commercialisation fonctionnels</li> <li>- Réhabilitation ou construction magasins de stockage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des producteurs sur les bonnes pratiques post-récolte</li> <li>- Formation sur la gestion des matériels collecte/commercialisation</li> <li>-Mise à disposition d'un fonds pour les OP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ISRA-ASPRODEB</li> <li>- ASPRODEB-RNCPS</li> <li>- ASPRODEB</li> </ul>
		Amélioration des revenus et des conditions de commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement les conditions d'accès au crédit</li> <li>- Avoir des prix rémunérateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le fonds levier au niveau de la CNCAS</li> <li>- Etude des coûts de production</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ASPRODEB-CNCAS</li> </ul>



		Renforcement des compétences des différents acteurs intervenant dans la sous filière semence (producteurs, coopératives, opérateurs privés/distributeurs)	- Redynamiser les acteurs au niveau de chaque segment	- Formation des acteurs sur l'élaboration de plans d'action et la gestion financière - Tenues régulières de rencontres des collègues et plateformes d'acteurs déjà existantes	- ASPRODEB  - ASPRODEB
		Meilleure information sur les bonnes pratiques (qualité, normes sanitaires et environnementales).	- Sensibilisation des nouveaux producteurs semenciers sur les bonnes pratiques - Initiation de champs écoles au niveau des OP bénéficiaires	- Formation des techniciens et producteurs sur les BPA - Vulgarisation de l'approche Champ Ecole	- ASSPRODEB-DRDR  - ASPRODEB-OP
		Meilleure compétitivité des produits agricoles	- Amélioration de la productivité des produits agricoles - Réduction des coûts de production - Existence d'un marché et élaboration de partenariats durables avec les acheteurs/commerçants - Diversification des produits agricoles	- Voyages d'Echanges des leaders d'OP - Discussions et concertations avec les entreprises - Disponibilité de variétés adaptées en qualité et en quantité	- ASPRODEB  - ASPRDEB-OP  - ASPRODEB-ISRA
		Occupation concertée des parcelles de semences	- Concertation au niveau des communautés rurales concernées - Adoption de Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS)	Organisation de rencontres entre élus locaux, agriculteurs et éleveurs Formation sur l'élaboration des POAS	ASPRODEB-CR-RNCPS

## PARTIE IDENTIFIEE

### 10. IDENTIFICATION DE L'INSTITUTION DU PROPOSANT PRINCIPAL

#### 10.1 Aspects organisationnels

- Date de création
- Date de début des activités de production de semences
- Organes de gouvernance

L'ASPRODEB a été créée le 22 février 1995 dans le but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des familles et des populations rurales par des activités qui participent à la réalisation des objectifs nationaux de développement rural et urbain et s'inscrivant dans le cadre d'un développement durable. Elle est née de la volonté réciproque du Gouvernement du Sénégal, des Organisations Paysannes et des élus locaux.

Elle a obtenu sa reconnaissance juridique en qualité d'ONG le 21 juillet 1997 et est composée de 29 organisations dont l'APCR (Association des Présidents de Communautés Rurales).

Les organes de gouvernance de l'ASPRODEB sont composés de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration et du Bureau exécutif.

##### • L'Assemblée Générale (AG)

L'assemblée générale est composée de tous les membres de l'ASPRODEB à jour de leurs cotisations. Chaque Organisation-membre est représentée par 2 délégués. L'AG est l'organe souverain d'orientation et de décision de l'ASPRODEB.

Elle a pouvoir de :

- Adopter et modifier les statuts et règlement intérieur ;
- Approuver ou rejeter les rapports annuels d'activités et financiers de l'ASPRODEB ;
- Donner ou refuser des quitus aux administrateurs de l'ASPRODEBB ;
- Définir les grandes lignes d'orientation de l'ASPROEDB ;
- Approuver le programmes technique et le budget annuels à réaliser conformément aux orientations ;
- Elire ou révoquer les membres du Conseil d'administration;
- Entériner l'adhésion de nouveaux membres;
- Exercer tous autres pouvoirs non expressément dévolus par elle aux autres organes ;
- Examiner les rapports d'audit ;
- Nommer les commissaires aux comptes.

##### • Le Conseil d'Administration (CA)

Les membres du CA sont élus par l'Assemblée générale ordinaire.

Le Conseil d'Administration de l'ASPRODEB est composé d'un délégué par membre et se réunit tous les 4 mois sur convocation du Président.

Le CA, par délégation de l'AG, a pouvoir essentiel d'élire les membres du Bureau exécutif (BE), mettre en œuvre le programme technique et le budget annuel, d'approuver le financement des projets de développement en faveur des organisations de base et de leurs fédérations, de définir la politique administrative et financière de l'agence d'exécution des programmes, de nommer et de révoquer le Directeur général sur proposition du BE et de valider l'évaluation du DG de l'Agence, Etc.

- **Le Bureau**

Le Conseil d'Administration élit en son sein un Bureau de sept (7) membres composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et quatre membres simples.

Le Bureau de l'ASPRODEB se réunit tous les 3 mois sur convocation du Président et a pour principales missions d'examiner et d'approuver en première instance le financement des projets de développement en faveur des OP de base, de proposer la nomination ou la révocation du Directeur Général, d'examiner en première instance les rapports d'audit et d'approuver les mesures préconisées s'il y a lieu dans les limites de ses compétences et d'évaluer le DG de l'Agence sur la base des résultats obtenus, Etc.

Pour contribuer à la reconstitution du capital semencier de l'arachide, l'ASPRODEB, sous la direction de l'état du Sénégal et avec les appuis financiers des partenaires (Banque Mondiale, Union Européenne, FIDA), a pris l'option de multiplier les semences (base, N 1 et N 2) en milieu paysan professionnalisé.

Les activités de production de semences ont démarré avec un projet pilote financé par le PSAOP 2 en 2007, avec 1.750 kg de Pré-base de l'ISRA multipliés en système irrigué par un groupe de producteurs du Delta du Fleuve Sénégal.

Par la suite, le COM-STABEX financé par l'UE a permis de promouvoir dix (10) coopératives de producteurs de semences d'arachide et leur Réseau dans les régions de Kaolack et de Kafrine.

En vue de consolider et d'étendre les acquis aux régions du Sud et du Sud-Est, le FIDA, dans le cadre du Programme de la Facilité Alimentaire, avec l'appui financier de l'UE, a soutenu la promotion dix-neuf (19) coopératives de semences de légumineuses et de céréales et neuf (9) coopératives des semences de Riz.

## **10.2 Ressources (humaines, logistiques et financières)**

Conformément aux statuts, le conseil d'administration a créé, au sein de l'ASPRODEB, une Agence d'Exécution Technique et Financière des Programmes (AGEP) composée de personnels techniques et d'exécution (Au total 10 personnes). L'AGEP a reçu une délégation de pouvoir des administrateurs de l'ASPRODEB pour conduire l'exécution technique et financière de tous ses programmes. L'AGEP dispose d'une autonomie de gestion et fonctionne sur la base d'un manuel de procédures validé par le Conseil d'Administration de l'ASPRODEB.

L'ASPRODEB dispose également d'un personnel d'appui composé 04 agents administratifs (assistants comptables, courtiers, ..), de 04 chauffeurs, de 03 gardiens, d'un reprographe.

L'ASPRODEB est doté depuis 2011 d'un siège social avec toutes les commodités (bureaux, salle de réunion, salle de conférence,...). Un parc automobile assurant la mobilité du personnel est également disponible.

Durant ces dernières années, l'ASPRODEB a su asseoir une certaine autonomie dans sa gestion par la constitution d'un fonds propre lui permettant de gérer ses charges de personnel et de fonctionnement.

## **11. INFORMATIONS SUR LES PARTENAIRES ET LES BENEFICIAIRES**

*(Pour chaque structure impliquée dans le projet, préciser les missions, activités, moyens, mode de fonctionnement, expérience dans la mise en œuvre de projets similaires. Expérience de chaque partenaire dans la gestion ou la mise en œuvre de projets du FNRAA).*

### **11.1. Le Réseau National des Coopératives de Producteurs de Semences d'Arachide du Sénégal (RNCPS- Suxali Jiwu Gerte)**

Le RNCPS (Réseau National des Coopératives de Producteurs de Semences du Sénégal) est né à la suite d'une Assemblée Générale Constitutive tenue le 21 Décembre 2009. Il existe grâce à la volonté réciproque du Gouvernement du Sénégal, des Coopératives de Producteurs de Semences et des partenaires techniques (ASPRODEB) et financiers (Bailleurs). Le Réseau est composé de 29 coopératives qui regroupent près de 6.500 producteurs semenciers de céréales (Mil, Sorgho, Maïs) et de légumineuses (Arachide et Niébé).

#### **▪ Mission/objectif :**

Sans être exhaustif, le Réseau RNCPS a pour objectifs de :

- Coordonner et appuyer les activités de production et de commercialisation de ses membres ;
- Servir, pour ses membres, de cadre national de réflexion, de définition et de promotion des politiques de développement des activités de production et de commercialisation des semences certifiées ;
- Représenter ses membres auprès des autorités administratives, au niveau du comité national consultatif des semences et des plants du Sénégal et de tous autres partenaires économiques;

- Entreprendre toutes actions jugées utiles auprès des services techniques compétents, des instituts de Recherche, des organismes de promotion aux fins de professionnaliser ses membres mais surtout de rendre cette sous filière rentable et pérenne ;
- Contribuer à l'introduction de technologies nouvelles et appropriées pour la production, et à des coûts accessibles ;
- Représenter ou organiser la représentation de ses membres au sein d'autres organisations professionnelles à caractère économique au niveau national, régional ou international ;
- Veiller à la bonne application de la charte des producteurs de semences d'arachide et des bonnes pratiques de sauvegarde de l'environnement.

▪ **Date de démarrage des activités de production de semences :**

Les activités de production de semences ont démarré dès la campagne agricole 2010-2011, par la consolidation des coopératives mises en place, des activités de production de semences, de l'accès aux financements de la CNCAS par les coopératives de producteurs de semences et des acquis du COM Stabex qui avait pris fin le 31 Décembre 2009. Les activités du réseau ont été soutenues par les programmes Facilité Alimentaire de UE/FIDA (2010/2011) et le Programme de sauvegarde des semences (2012/2013).

▪ **Les organes de Gouvernance :**

Les organes de gouvernance sont composés de l'Assemblée Générale, du Conseil d'administration et de la Commission de Contrôle.

▪ **Expérience et Résultats :**

Le Réseau RNCPS a une expérience de trois campagnes de production de semences mais il est constitué de coopératives qui ont pour certaines, six ans de campagnes et pour d'autres trois à deux ans de pratiques semencières.

Pour les résultats, les membres du réseau ont produit 2510 tonnes de semences certifiées d'arachide en 2010-2011 (soit 60% du total national certifié), 675 tonnes d'arachide lors de la campagne agricole 2011-2012 et enfin près de 1900 tonnes de semences certifiées d'arachide et 280 tonnes de semences de céréales de niveau base (50 tonnes de Mil, 60 tonnes de semences de Sorgho et 170 tonnes de semences de Maïs ) en 2012-2013.

▪ **Ressources Humaines et Logistiques :**

Le Réseau dispose d'une légère équipe d'appuis techniques composé d'un Directeur, de niveau agronome, d'une secrétaire et d'un Chauffeur.

Les coopératives disposent de 26 Directeurs, de 26 Techniciens et 177 observateurs / animateurs.

Ce personnel d'appui technique par coopérative est composé d'un Directeur de niveau Bac + 4 ou 5 en agronomie, économie, gestion d'entreprises ou disciplines connexes, d'un technicien de niveau BFEM+ 3 en agriculture ou dans un domaine similaire avec une expérience dans la filière arachidière et de 03 à 04 observateurs de différents niveaux d'études issus de la communauté rurale.

Le réseau dispose d'un siège équipé d'ordinateur / imprimante, de mobilier de bureau et de photocopieuse. Il dispose aussi d'un véhicule Pick-up de type 4X4.

## **11.2 Informations sur le Cadre de Concertation des Producteurs d'Arachide (CCPA)**

**Le CCPA**, créé en 2001, est une organisation de dimension nationale, forte de plus de 8000 membres, intervenant dans 4 régions du Sénégal à savoir les régions de Kaolack, Kaffrine, Fatick et Tambacounda. Il est l'émanation de 48 organisations à la base dénommées **GIPA** (Groupement Inter Villageois de Producteurs d'arachide) constituées par plus de 150 exploitations familiales.

### **▪ Organisation**

Les organes statutaires du CCPA sont

- **l'Assemblée générale** qui a lieu tous les ans et le renouvellement tous les 2ans
- **le Conseil d'administration**, composé de 11 membres qui se réunit tous les 3mois
- **le Bureau du conseil**, composé de 4 membres, soit le Président, le Secrétaire général, le Trésorier et le Vice-président qui se réunit tous les mois.
- **le Comité de surveillance**
- **les Commissions de travail** (semences ; GIPA et formation politiques ; commercialisation, cette dernière consiste en un groupe de réflexion composé d'élus et de membres de l'équipe technique)

### **▪ Vision**

Le CCPA œuvre pour un monde rural sénégalais prospère où la filière arachide joue un rôle déterminant sur le plan économique, social et culturel.

### **▪ Mission :**

Renforcer les capacités organisationnelles et professionnelles des producteurs d'arachide du Sénégal.

### **▪ Domaines d'intervention**

- Appui à l'organisation des producteurs et à la structuration de leurs organisations de base
- Formation des responsables des comités de gestion des Organisations de Producteurs à la Base (OPB)
- Appui à l'approvisionnement en intrants agricoles
- Production et diffusion de semences sélectionnées
- Appui à la mise en marché de la production et la transformation de la production de l'arachide
- Plaidoyer et lobbying en faveur de la filière arachidière

- Facilitation et intermédiation entre structures d'appui et organisations de producteurs à la base (OPB).
- **Activités**

- ✓ **Multiplication de semences**

Démarrage des activités de multiplication des semences en 2006 avec l'appui d'Actionaid puis avec l'ASPRODEB dans le cadre du COM arachide en 2008, pour la satisfaction de la demande des producteurs qui étaient sevrés dans l'acquisition de semences sélectionnées d'arachide.

Ce programme porté par les GIPA identifiés de par leur sérieux, leur expérience, la qualité des ressources humaines se poursuit et s'élargit à la demande des GIPA.

- ✓ **Commercialisation arachide**

Cette activité a permis de responsabiliser les producteurs afin d'éliminer les intermédiaires et de créer des richesses pour leurs organisation pour leur autonomisation et des dividendes pour le CCPA pour son accompagnement.

- ✓ **Activités de transformation**

Cette activité a permis une valorisation de l'arachide et crée des revenus pour les GIPA (ex : unités de Taiba et Thiakho Maty) et pour le CCPA.

- **Moyens**

- **Matériels**

Locaux, 1 véhicule pour la supervision des activités.

- **Humains**

Ce programme est géré par des 10 observateurs issus des GIPA qui ont été formé par la DISEM et supervisé par un Technicien ancien agent de la DISEM recruté par le CCPA. Les Observateurs et les producteurs sont formés chaque année aux Bonnes pratiques agricoles et au respect des normes de collecte définies chaque année par la DISEM.

- **Moyens financiers**

Cotisations des GIPA membres, appui des partenaires au développement et des partenaires financiers (CNCAS).

- **Expérience dans la mise en œuvre de projets similaires**

- Appui Action Aid pour contribuer à la relance de la filière

- Appui ASPRODEB dans le cadre du COM/arachide.

### **11.3 : Informations sur l'Union Nationale des Coopératives du Sénégal (UNCAS)**

L'Union Nationale des Coopératives du Sénégal (UNCAS) est créée le 13 Mai 1978. Elle a pour l'objet est de faire des coopératives de véritables entreprises de développement,

conformément aux dispositions de la LOI 83.07 consolidées par l'Acte Uniforme relatif aux Droits des Sociétés coopératives adopté, **le 15 Décembre 2010 à Lomé par l'UEMOA.**

#### ▪ **Organisation**

L'UNCAS est l'aboutissement de diverses mutations et de luttes du mouvement coopératif. Elle compte quelque **400.000 adhérents** sur l'étendue du territoire.

Elle est constituée en réseau composé, comme suit :

- Sections villageoises	4.500
- Coopératives rurales	338
- Unions locales	90
- Unions départementales	28
- Unions régionales	14
- Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal (UNCAS)	1

Les organes d'exécution sont constitués comme suit :

- L'Assemblée Générale des Présidents des coopératives de base ;
- Le Président du Conseil d'Administration (PCA) ;
- Le Directeur Général ;
- Les Directeurs Régionaux avec deux assistants ;
- La Coordinatrice du Comité des Femmes ; et
- Un comptable

#### ▪ **Activités / Moyens / Expérience**

Le réseau a effectivement réalisé des prises d'actions dans le capital des sociétés comme : **la CNCAS, la NOVASEN et dernièrement la Compagnie Nationale d'Assurances Agricoles (CNAAS).** Il a aussi hérité de magasins de stockage **PL 480** financés par l'USAID.

L'UNCAS, sachant pouvoir compter sur l'important potentiel que constituent son propre réseau d'organisations et ses partenaires nationaux et internationaux, a adopté une vision plus conforme et mieux adaptée aux défis que lui impose un développement économique harmonieux et durable.

A cet effet, le réseau UNCAS dont la vocation fondamentale est d'être pour ses membres, un organe de représentation, d'intermédiation, d'autorégulation et de services, tient en conséquence à se professionnaliser davantage. Ceci lui permettra d'opérer les transferts opportuns au profit de ses membres afin de les amener à être de véritables entrepreneurs coopératifs.

Comme expérience, l'UNCAS a participé, dans le cadre du WAAPP 1A, au projet de panification des céréales locales en panification.



La logistique est constituée d'un véhicule 4x4 tout terrain.

Par ailleurs, l'union dispose aussi de locaux fonctionnels avec équipements de bureau, de magasins de stockage d'une capacité de 500 T et d'un tarare poly céréale pour le nettoyage des semences.

#### **11.4 Informations sur la FONGS ACTION PAYSANNE**

##### **▪ Missions de la FONGS**

La FONGS a été créée en 1976 et reconnue en 1978 comme une organisation à vocation socio-économique sans but lucratif. La FONGS a pour objets statutaires :

- a) le regroupement des associations paysannes à vocation socio-économique et culturelle sans but lucratif reconnues ;
- b) la coopération permanente entre ses membres;
- c) une meilleure harmonisation des projets et programmes émanant des Associations membres;
- d) l'assurance de son concours et de son appui technique et administratif aux structures locales, régionales, nationales et aux organisations privées et de servir de structure d'accueil pour des visiteurs des ONG membres ou tout autre ;
- e) la représentation de ses associations membres;
- f) l'exercice des fonctions d'information et de formation pour les paysans.

##### **▪ Activités générales de la FONGS**

La FONGS met en œuvre des activités d'accompagnement qui se résument comme suit:

- Organisation d'échanges d'expériences et de pratiques (*d'exploitations familiales à exploitations familiales, et d'associations à associations*) ;
- Organisation de formations (*techniques de production durable, gestion des services économiques, développement organisationnel, etc.*) ;
- Appuis techniques et financiers aux initiatives associatives de multiplication de semences, d'approvisionnements et de commercialisations groupées des produits, de transformation des produits, de financement des activités et des investissements des exploitations familiales ;

Les principales activités des associations de la FONGS ces dernières années sont :

- **Multiplication de semences** : 14 des 31 associations membres de la FONGS font de la multiplication de semences, sur les filières riz pluvial et irrigué, céréales sèches (mil, sorgho, maïs), arachide, niébé, pour assurer dans leurs zones respectives, l'approvisionnement en semences de qualité pour les exploitations familiales.
- **Commercialisation des produits agricoles** : Les associations impliquées dans la filière arachide participent à la commercialisation des produits de leurs membres vers les huileries. Elles collectent et livrent chaque année environ 10 000 tonnes.

- **Financement des investissements des EF** : La FONGS a accompagné ses associations membres dans la mise en place de mutuelles d'épargne et de crédits (MEC) et lancé un fonds d'appui aux initiatives rurales (FAIR) pour soutenir ces mutuelles. Déjà, près de 300 millions CFA ont été libérés en crédits d'investissements, pour les exploitations familiales.

- **Production de connaissances paysannes / plaidoyer** : Les associations de la FONGS investissent depuis plusieurs années dans la mise en place et l'animation d'un dispositif paysan de suivi des exploitations familiales et de production de connaissances. L'évaluation de la productivité des exploitations familiales en 2010 a ainsi permis à la FONGS de renouveler ses orientations et sa démarche, au CNCR de renouveler son argumentaire pour l'exploitation familiale et au ROPPA de construire une stratégie de suivi des exploitations familiales régionales.

#### ▪ **Fonctionnement de la FONGS**

La FONGS dispose d'organes de souveraineté et des organes d'exécution technique. Les organes de souveraineté sont l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration qui élit en son sein le bureau exécutif. Les organes d'exécution technique sont le Secrétariat général national et le comité de pilotage élargi. Le Secrétariat général national organise et exécute la mise en œuvre des activités. Il est composé du secrétaire général élu et des appuis techniques qui sont des salariés comprenant huit personnes spécialisées dans divers domaines. Le secrétaire général joue le rôle de coordonnateur national, et garantit le respect par les appuis techniques des orientations définies par les organes de souveraineté.

#### ▪ **Expérience dans la mise en œuvre de projets similaires**

La FONGS a une expérience d'accompagnement de ses associations membres dans la multiplication de semences dans le cadre de ses programmes entre 1998 et 2002, 2003 et 2006, 2007 et 2010, et son plan stratégique 2011 – 2015 en cours qui vise l'amélioration des capacités des exploitations familiales à nourrir durablement le Sénégal. Ce plan stratégique est financé comme les précédents programmes par un consortium de partenaires européens, et également par des fonds publics obtenus dans le cadre des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> FED. La FONGS a en outre, activement participé à la mise en œuvre de la composante OP du PSAOPII, dans son volet semencier, via l'ASPRODEB.

Au plan opérationnel, l'action de la FONGS consistait à la sensibilisation des responsables d'organisations paysannes locales, et leur accompagnement dans la mobilisation, la contractualisation avec les services techniques compétents, la définition et la mise en œuvre d'un plan de formation et de suivi, la collecte et le processus de certification en relation avec les services compétents, le conditionnement, et la redistribution. La FONGS accompagne les associations tout en leur laissant leur autonomie car ce sont elles qui sont porteuses de leurs initiatives et qui sont agréées par la tutelle.

#### ▪ **Moyens de la FONGS**

La FONGS mobilise déjà dans le cadre de son plan stratégique en cours 2011-2015 : des ressources humaines : 1 secrétaire général élu coordonnateur général du programme ; 1 économiste, spécialiste en management du commerce et du développement ; 1 ingénieur en

planification ; 1 ingénieur agronome spécialiste en formation ; 1 expert-comptable ; 1 spécialiste en économie familiale et en genre ; 3 spécialistes en micro finance.

- Des ressources matérielles : 1 siège central équipé à Thiès, 11 sièges de coordination régionale couvrant les 14 régions administratives du Sénégal ; un atelier de formation d'artisans à Notto, des moyens roulants adaptés (véhicules et motos).
- Des ressources financières : les engagements en cours de la FONGS dans le cadre de son plan stratégique 2011-2015 s'élèvent à 500 millions F CFA par an dont 7,5% de fonds propres.

#### ▪ **Informations sur les bénéficiaires**

Les associations bénéficiaires développent des initiatives endogènes de production de semences de qualité au bénéfice de leurs membres mais aussi en vue de couvrir les besoins en semences de leurs collectivités locales. Ces initiatives doivent être renforcées pour qu'elles intègrent la dynamique globale des coopératives semencières (arachide, maïs, mil, niébé).

Les associations suivantes sont porteuses d'initiatives en production de semences d'arachide, de niébé et de céréales sèches : UJAK, FAPAL, UGPM, JIG-JAM, URAPD, FEGPAB, ARAF, SAPATT, EGABI, ADAK, EGAK, EGAM, EGAK, AJAC/ Kolda, EGAMYF, Elles mobilisent 48 893 membres dont 31 443 femmes et interviennent dans 149 communautés rurales et communes. Leurs domaines d'interventions sont : Promotion de l'agriculture familiale sur les filières arachide, céréales sèches (mil, maïs, sorgho, niébé) élevage, maraîchage, riz pluvial.

### **11.5 : Informations sur SAPCA-EGAS**

#### ▪ **Présentation de la SAPCA-EGAS**

##### **Les Ententes Des Groupements Associés (EGAS) : Mouvement Paysan**

L'Inter-Ententes des Groupements Associés au Sénégal (IEGAS) et l'union des GIE des Ententes des Groupements Associés du Sénégal (UGIE/EGAS) sont créées en décembre 1988 au cours de l'assemblée Générale tenue à Bamba Thialéne.

Les Missions Essentielles de l'IEGAS sont d'appuyer le mouvement dans les domaines suivants :

- ✓ La formation, l'information et la sensibilisation des membres
- ✓ La recherche de moyens matériels et financiers en vue de la réalisation de programmes sociaux
- ✓ Le suivi et l'évaluation des activités sociales des Ententes
- ✓ La dynamisation des sous comités de développement qui sont la cheville ouvrière du mouvement Ententes
- ✓ L'ancrage de la philosophie de base "Gëm - Gui" (profession de foi) dans les structures de l'association.

Suite aux recommandations issues de son Assemblée Générale du 23 août 2002 l'UGIE/EGAS s'est transformée en **coopérative agricole et de services** dénommée Société

d'Approvisionnement, de Productions, de Commercialisation et de Conseils Agricoles des Ententes des Groupements Associés du Sénégal (SAPCA-EGAS).

▪ **Missions**

La SAPCA-EGAS a pour objets et mission, entre autres :

1. L'amélioration des conditions de vie de ses membres,

- Par l'exercice de toutes (autres) activités en principal agricoles, économiques ou sociales qui répondent aux besoins communs de ses membres
- La promotion économique et la commercialisation des productions de ses membres par la recherche de débouchés intérieurs ou extérieurs et par des opérations de distribution et d'import export
- L'effort commun et la création de tous les moyens techniques et économiques en vue de l'accroissement de ses ressources financières ;
- Une juste rémunération de ses productions agricoles en principal, des travaux et services ;
- La promotion de l'épargne à des fins utiles, constructives, économiques et sociales ;
- Le renforcement des moyens d'intervention, d'encadrement, d'assistance, d'appui, de formation et de perfectionnement des membres en matière de promotion de leurs activités économiques, notamment le commerce général, le transport, la gérance des hydrocarbures, l'industrie et l'artisanat ;

2. La participation aux efforts de développement économique et social pour la contribution qu'elle peut apporter :

- à la coordination des actions économiques des membres aux fins de sécuriser et d'augmenter leurs revenus et ceux de leurs familles ;
- à l'accroissement de la production grâce à l'amélioration des moyens de production et à l'utilisation rationnelle et collective d'équipements et d'infrastructures ;
- à la rationalisation des circuits de distribution, d'approvisionnements et de commercialisation
- à l'initiation ou l'identification et la proposition de toute action susceptible de favoriser la promotion économique des membres ;
- au développement des ressources humaines par la création d'emplois et la promotion de participation des populations

▪ **Organisation – Administration – Contrôle**

L'assemblée générale réunit l'ensemble des adhérents de la coopérative, et/ou les délégués des personnes morales membres ou secteurs conformément au quota fixé par le règlement intérieur. Elle constitue l'instance de décision et de délibération.

Elle délègue certains de ses pouvoirs au conseil d'administration et autres instances. Ses décisions régulières prise sont obligatoires pour tous les adhérents.

Le conseil d'administration élit un bureau exécutif composé de  :

- président
- vice-président
- un secrétaire général et un adjoint
- un trésorier général et un adjoint

La SAPCA-EGAS est aujourd'hui en sa deuxième phase de partenariat avec le FNRAA. Elle avait bénéficié d'un financement de ce dernier sur un projet pilote en partenariat avec l'ISRA pour le transfert de technologie en aviculture dans les exploitations familiales des ententes des groupements associés de Birkelane, Nganda, Koungheul et Koumpentoum pour la période de 2011/2012.

C'est ce projet pilote qui est en phase d'être vulgariser dans les autres ententes membres de la SAPCA-EGAS. La SAPCA-EGAS, regroupe treize (13) Coopératives Multifonctionnelles Rurales (COMUR) agréées par le ministère de l'agriculture et de l'hydraulique et son organisation met en relief deux niveaux de responsabilités :

- Une structure faitière chargée de l'impulsion et de l'appui aux COMUR et de la mise en œuvre de programmes structurants.
- Des COMUR autonomes ayant des programmes spécifiques avec des membres actifs dans 8 régions du Sénégal.

Elle doit, dans le respect des valeurs et principes coopératifs, faire des COMUR de véritables bras économiques des Ententes capables d'initier des actions d'accompagnement indispensables au développement des exploitations familiales.

## **12. PARTENARIATS DANS LA MISE EN ŒUVRE**

*(Indiquer les différents partenaires impliqués dans la préparation et dans l'exécution du projet, justifier les complémentarités, avantages comparatifs et synergies. L'accent sera mis sur l'expérience en matière de production de semences, de participation aux projets financés par le FNRAA. On précisera dans la partie budget – rubrique 19 les contributions de chaque partenaire au budget*

Pour une préparation et une synergie des actions dans l'exécution des activités, le projet va instaurer une collaboration et un partenariat entre l'ISRA, la DISEM, le RNCPS et les organisations de producteurs de semences dont l'appui est assuré par l'ASPRODEB.

Cette collaboration permettra d'assurer une concertation qui permettra de définir les besoins appropriés en semences et de planifier au niveau de l'ISRA la production de variétés adaptées. L'ancrage du projet au sein de ces structures qui ont déjà travaillé ensemble dans le cadre des projets PSAOP, COM Arachide, Facilité Alimentaire et deux projets financés par le FNRAA permettra d'assurer une diligence dans la réalisation des tâches dans les délais fixés.

Les complémentarités à développer entre les acteurs impliqués pour assurer la mise en œuvre à travers l'ISRA, l'ASPRODEB, les coopératives et le FNRAA ayant déjà travaillé ensemble dans le cadre des deux projets ci dessus cités permettra de créer les conditions de pérennisation du programme.

En effet, ces structures ont mis à la disposition des partenaires et du gouvernement des informations et des orientations en mesure d'être intégrées ou pris en charge dans le cadre de la formulation d'opérations futures.

L'association entre les partenaires et les collaborateurs sera effective dans la mise en œuvre des activités portant sur :

- *La promotion des coopératives* : pour la mise en œuvre de cette activité, l'ASPRODEB va réaliser avec le concours de l'ISRA et des Organisations de Producteurs impliqués, le choix des communautés rurales d'implantation des 06 nouvelles coopératives
- *La passation des marchés* : l'ISRA sera associé dans l'évaluation des offres techniques et financières des soumissions en vue de la dotation de kits de protection et d'autres matériels aux OP bénéficiaires.
- *Le Renforcement des capacités* : Avec les services du ministère de l'Agriculture notamment les DRDR, la DISEM et l'ISRA, il y aura une synergie dans le déroulement des activités de formation des producteurs des coopératives impliqués dans la reconstitution du capital semencier des céréales et des légumineuses.

### 13. PLAN D'EXECUTION ET REPARTITION DES TACHES

13.1 Indiquer pour chacune des activités/sous activités décrites dans la méthodologie la période d'exécution, le responsable de l'activité/sous activité, les intervenants et collaborations dans la réalisation (Elaborer le diagramme de GANTT pas de temps trimestriel)

13.2 Indiquer les activités de diffusion et de valorisation des résultats, période de réalisation, les cibles/bénéficiaires ;

13.3 Indiquer les stages, voyages d'étude, formations de courte durée,...). : Pour les stagiaires, indiquer nombre, niveau, origine, domaines ; différencier les formations pour le personnel de l'équipe du projet et celles destinées aux acteurs/bénéficiaires en précisant le nombre, les lieux et périodes/durées des formations, les formateurs, etc.

13.4 Indiquer le plan de mise en œuvre des activités permettant d'assurer l'effectivité des mesures de sauvegarde.

ACTIVITES ET TACHES	Années																			
	2013			2014				2015				2016				2017				
Trimestre	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
<b>A. CONSOLIDATION DES COOPERATIVES</b>	<b>RESPONSABLE</b>																			
Information et sensibilisation des producteurs semenciers																				
Géo-référencement des parcelles de culture des producteurs																				
Appui à l'accès et distribution des intrants																				
Suivi de la campagne de production																				
Préparation et déroulement de la commercialisation																				
<b>B. PROMOTION DE NOUVELLES COOPERATIVES</b>																				
Choix des communautés rurales																				

d'implantation																			
Mise en place des nouv Coopératives	ASPRODEB/ Fédérations																		
Géo-référencement des parcelles de culture des producteurs	ASPRODEB/ Coopératives																		
Appui à l'accès et distribution des intrants	ASPRODEB/RNCPS/ Coopératives																		
Suivi de la campagne de production	ASPRODEB/RNCPS/ Coopératives																		
Préparation et déroulement de la commercialisation	ASPRODEB/RNCPS/ Coopératives																		

<b>C. ACTIONS DE CONSOLIDATION &amp; MESURES DE SAUVEGARDE</b>																			
Renforcer le fonds levier au niveau de la CNCAS	ASPRODEB/RNCPS																		
Mise à disposition d'un fonds de réhabilitation des magasins	ASPRODEB																		
Formation sur les procédures de Recrutement des directeurs, techniciens et animateurs pour les coopératives	ASPRODEB/RNCPS																		
Formation des techniciens et producteurs sur les BPA	DRDR/ISRA/ DISEM/ASPRODEB																		
Formation sur les techniques d'utilisation et de fabrication de compost et de fumier	ASPRODEB/ISRA																		
Formation sur les risques liés à l'usage des produits toxiques	ASPRODEB/ISRA																		
Formation des producteurs sur les bonnes pratiques post-récolte	ASPRODEB																		



Formation sur la gestion des matériels collecte/commercialisation	ASPRODEB/RNCPS																			
Formation des acteurs sur l'élaboration de plans d'action et la gestion financière	ASPRODEB																			
Vulgarisation de l'approche Champ Ecole	ASPRODEB/RNCPS																			
Formation sur l'élaboration des POAS	ASPRODEB																			
Atelier d'échanges entre acteurs impliqués et/ou révision des politiques sur les produits toxiques	ASPRODEB/MAER																			
Etude des coûts de production	ASPRODEB																			
Atelier de concertation des collèges et plateformes d'acteurs	ASPRODEB																			
Dotation de Kits de protection	ASPRODEB																			

	2013			2014				2015				2016				2017			
	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
<b>C. ACTIONS DE FORMATIONS, STAGES &amp; VOYAGES D'ETUDES</b>																			
Voyages d'Echanges des leaders d'OP																			
Voyages d'études pour l'équipe du projet																			
Formation de courte durée pour le personnel																			
Formation diplômante																			

13.5 Indiquer les mécanismes et modalités de coordination du projet

Nota : indiquer aux différents niveaux d'activités l'implication des utilisateurs des résultats.

**14. CADRE LOGIQUE DU PROJET**

Logique d'intervention	IOV	Sources de vérif.	Moyens/ressources	Hypothèses/Risques
<p><b>OG</b> Contribuer à la sécurité alimentaire, à l'augmentation des revenus des populations et à la réduction de la pauvreté.</p>	<p>5% des exploitants familiaux ayant utilisé la semence R2 des différentes spéculations ont augmenté leur rendement agricole de 30% à partir de 2014</p>	<p>Rapports d'activités (ASPRODEB)</p> <p>Rapports DA/DISEM</p> <p>Les statistiques du MAER</p>		<p>Environnement de production favorable</p> <p>Les prix du Marché resteront favorables</p>
<p><b>OS1</b> rendre disponible et à moindre coût les semences certifiées de mil, sorgho, maïs, niébé et de légumineuses pour les exploitations familiales du Sénégal et des pays de la région Afrique de l'Ouest</p>	<p>50tonnes de semences Base de Mil et Sorgho sont produites, chaque année, à partir de décembre 2013</p> <p>150 tonnes de semences Base de Maïs sont produites, chaque année, à partir de décembre 2013</p> <p>320 tonnes de semences Base de Niébé sont produites chaque année à partir de décembre 2013</p> <p>31200 tonnes de semences</p>	<p>Rapports de certification DA/DISEM</p>		<p>-Accès à temps aux intrants</p> <p>- Accès à temps aux financements</p> <p>- Mise à disposition aux OP de magasins de stockage</p> <p>- pluviométrie adéquate</p> <p>-Respect des itinéraires techniques</p>

	<p>R2 d'arachide sont produites chaque année à partir de décembre 2016</p> <p>8200T, 9240T et 24480T de semences R2 d'arachide sont produites respectivement en décembre 2013,2014 et 2015</p>			
<p><b>R1</b> Au moins, 250 tonnes de semences de Base de mil et Sorgho, 750 T de Maïs, 1600 T de Niébé et 104 320 tonnes de semences R2 d'arachide sont produites à la fin du Projet</p>	<p>50tonnes de semences Base de Mil et Sorgho sont produites, chaque année, à partir de décembre 2013</p> <p>150 tonnes de semences Base de Maïs sont produites, chaque année, à partir de décembre 2013</p> <p>320 tonnes de semences Base de Niébé sont produites chaque année à partir de décembre 2013</p> <p>31200 tonnes de semences R2 d'arachide sont produites chaque année à partir de décembre 2016</p> <p>8200T, 9240T et 24480T de</p>	<p>Rapports de campagne Atelier-bilan Rapports DA/DISEM</p>		<p>Les conditions climatiques sont favorables</p> <p>Les producteurs respectent les normes de bonnes pratiques agricoles</p> <p>Accès au financement pour la production et la commercialisation</p>

	semences R2 d'arachide sont produites respectivement en décembre 2013,2014 et 2015			
<b>R2</b> Le réseau est renforcé par la création de nouvelles coopératives	Au moins 6 nouvelles coopératives de producteurs de semences sont mises en place à la fin du projet	PV des AG  Rapport l'Unité de Gestion du Projet  Agréments du MAER		Information, sensibilisation et implication des producteurs et de tous les acteurs locaux
<b>R3</b> Les capacités techniques de production et le fonctionnement démocratique des anciennes coopératives et du réseau sont renforcés	Au moins 66% des coopératives ont atteint leur autonomie technique, administrative et financière à la fin du projet	Audits internes et externes  Rapports d'activités Bilans annuels		Conditions techniques et financières de production favorables  Tenue régulière des réunions statutaires des coopératives et du réseau
<b>Activités</b>			<b>Coûts</b>	<b>Hypothèses</b>
<b>R1A1</b> Informer et sensibiliser les producteurs semenciers			1. Information 5.800.000 FCFA	Existence de structures de base de type coopératif  Bonne information des producteurs au préalable
<b>R1A2</b> Procéder au géo-référencement des parcelles de culture des			Géo-référencement - 12.430125 FCFA	Disponibilité de GPS et de personnel

producteurs			technique
<b>R1A3</b> Procéder à la distribution des intrants		Distribution des intrants 12.430.125 FCFA	Disponibilité d'intrants à temps
<b>R1A4</b> Suivre la campagne de production		Suivi des campagnes - 301.000.000 FCFA	Existence d'un personnel d'appui technique à la base  Cahiers de suivi des producteurs renseignés
<b>R1A5</b> Préparer le déroulement de la commercialisation		Préparation commercialisation  93.500.000 FCFA	Accès à temps au financement  Elaboration à temps des requêtes de financement  Matériel de conditionnement des semences en bon état
<b>R2A1</b> Choisir les communautés rurales d'implantation des nouvelles coopératives		Sélection des CR  540.000 FCFA	Démarche participative  Bonne réputation des producteurs de la localité  Expérience des producteurs dans la production de semences

			Conditions climatiques favorables dans la zone
			Disponibilité de terres
<b>R2A2</b> Mettre en place les nouvelles coopératives		Atelier de mise en place des Coopératives 3.600.000 FCFA  Appuis Investissement 93.390.000 FCFA  Subvention d'équilibre 36.000.000 FCFA	Respect du processus de mise en place d'une coopérative  Implication des autorités administratives, des OP et des élus locaux
<b>R3A1</b> Différentes formations pour le renforcement des capacités de semenciers et de leurs Coopératives		Différents ateliers de formations 27.360.000 FCFA	

## 15. COMPOSITION DE L'EQUIPE

<b>Prénoms et nom</b>	<b>Institution</b>	<b>Discipline/Profil</b>	<b>Fonction/Responsabilité</b>
<b>Ousmane NDIAYE</b>	ASPRODEB	Socio-économiste	DG ASPRODEB
<b>Saliou SARR</b>	ASPRODEB	Master en Economie Agricole/Option appui aux OP et aux filières	Coordonnateur du Projet
<b>Arthur Da SYLVA</b>	ASPRODEB	Master en Biologie Végétale/ Option Production de Semences	Suivi technique de la production de semences
<b>Bassirou MANE</b>	ASPRODEB	Ingénieur Agronome/ Option Economie Rurale	Suivi économique et commercial
<b>Yaye COUNA SYLLA</b>	ASPRODEB	Technicienne supérieure en informatique	Responsable Suivi-Evaluation
<b>Amadou Canar DIOP</b>	ASPRODEB	Master en Communication	Responsable Communication
<b>Mar Ngom</b>	FONGS	Ingénieur Agronome	Point Focal du projet
<b>Mr Marone Silmane</b>	UNCAS		Point Focal du Projet
<b>Mr Ba Yero</b>	CCPA	ATA / Production, Contrôle et Traitement semences	Point Focal du Projet
<b>Mamadou Cissokho Ndiaye</b>	Sapca-Egas	Technicien Supérieur en Informatique de Gestion et Création d'Entreprise	Point Focal du Projet
<b>Mr NDione Ousmane</b>	RNCPS	Ingénieur Agronome	Directeur du RNCPS

## 16. BUDGET

Désignation des postes de dépense	Répartition du budget			Total
				(F CFA)
<b>I – INVESTISSEMENTS</b>			4 Fédérations (OP)	
	ASPRODEB	RNCPS		
<input type="checkbox"/> <b>Matériel et Outillage agricole</b>				
– Batteuses pour céréales	39 000 000			39 000 000
– Bascules électroniques et balances	10 800 000			10 800 000
– Couseuses	3 600 000			3 600 000
– Bâches de protection	1 800 000			1 800 000
– Décamètres	90 000			90 000
<input type="checkbox"/> <b>Matériel Informatique</b>				
– Ordinateurs portables	4 800 000			4 800 000
– Ordinateurs et imprimantes	5 400 000			5 400 000
– GPS	3 000 000			3 000 000
<input type="checkbox"/> <b>Mobilier et Matériel de Bureau</b>	2 400 000			2 400 000
<input type="checkbox"/> <b>Matériel de Transport (Motos)</b>	22 500 000			22 500 000
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>93 390 000</b>			<b>93 390 000</b>
<b>II FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Achats et variations de stocks</b>				<b>113 130 000</b>
<input type="checkbox"/> <b>petit matériel agricole</b>				
– Pluviomètre	180 000			180 000
– Kits de protection	8 750 000			8 750 000
• <b>fournitures de bureau</b>	5 700 000	1 425 000	5 700 000	12 825 000
• <b>carburant et lubrifiant</b>	21 375 000	3 600 000	9 900 000	34 875 000
• <b>autres Achats de fournitures et Matériels</b>				0
• <b>Transport</b>	25 000 000	7 500 000	24 000 000	56 500 000
<b>Autres Services Extérieurs A :</b>				<b>42 070 000</b>
• <b>Documentation et Information scientifique (Film)</b>	4 000 000			<b>4 000 000</b>
• <b>Frais de séminaire, Atelier:</b>				
– Information-sensibilisation	5 800 000			<b>5 800 000</b>
– Mise en place coopératives	3 600 000			<b>3 600 000</b>
– Atelier préparation commercial.	14 000 000			<b>14 000 000</b>
– Ateliers de formation	6 000 000			<b>6 000 000</b>
• <b>Publicité, Publications et relations publiques</b>	6 000 000			<b>6 000 000</b>
• <b>Frais d'entretien et de réparation</b>	2 670 000			<b>2 670 000</b>



<b>Autres Services Extérieurs B :</b>				
<input type="checkbox"/> Frais bancaires	2 000 000			<b>2 000 000</b>
<input type="checkbox"/> Frais de mission	11 935 000	1 800 000	7 200 000	<b>20 935 000</b>
<input type="checkbox"/> Honoraire et prestations de Service				<b>150 035 000</b>
<b>* Institutions Partenaires</b>				
* Chargé du Projet	48 165 000			
* Spécialiste semences	22 800 000			
* Agro-économiste	17 100 000			
* Spécialiste suivi-évaluation	12 825 000			
* Spécialiste Communication	12 825 000			
* Points focaux Fédérations (4)			20 520 000	
* Appui technique Réseau (1)		11 400 000		
<b>* Prestations de services</b>	4 400 000			
• <b>Mesures de sauvegarde</b>				<b>37 200 000</b>
* Subvention d'équilibre	36 000 000			
* Ateliers de formations	1 200 000			
<b>TOTAL DU FONCTIONNEMENT</b>	<b>272 325 000</b>	<b>25 725 000</b>	<b>67 320 000</b>	<b>365 370 000</b>
<b>TOTAL I + II</b>	<b>365 715 000</b>	<b>25 725 000</b>	<b>67 320 000</b>	<b>458 760 000</b>
<b>Coûts indirects (10%) du budget alloué</b>	<b>32 914 350</b>	<b>2 315 250</b>	<b>6 058 800</b>	<b>41 240 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>398 629 350</b>	<b>28 040 250</b>	<b>73 378 800</b>	<b>500 000 000</b>
<b>Contribution au fonds d'incitation des meilleures équipes de recherche (1% du budget alloué)</b>				<b>5 000 000</b>
<b>Contribution au fonds pour l'évaluation des projets de recherche (5 % du budget alloué)</b>				<b>25 000 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>530 000 000</b>

## 17. NOTE EXPLICATIVE DU BUDGET

### 1. Investissements :

Il s'agira dans le respect des procédures de passation des marchés, de doter les institutions engagées dans le projet, de matériel agricole, informatique, transport et de bureau.

- **Matériels agricole**

Cette rubrique permet l'acquisition de batteuses, balances électroniques, couseuses, bâches de protection de décamètres, de pluviomètre et de kits de protections (bottes, gants et masques) au profit des coopératives pour la production de semences de qualité.

#### **Matériel informatique**

Cette rubrique prend essentiellement en charge l'achat de GPS et de kits informatiques (ordinateur, imprimante, onduleurs) destinés aux coopératives et aux institutions en charge de la mise en œuvre du projet en vue d'une bonne exécution des activités d'information, de formation et de coordination au niveau nationale et local.

- **Matériel de transport**

Il s'agit d'acheter 30 Motocyclettes à raison de 5 par coopérative pour le suivi technique de la production.

### 2. Fonctionnement :

- **Fournitures de bureau**

Ce montant forfaitaire permet l'achat de fournitures de bureau et de consommables informatiques pour l'élaboration des documents et des rapports.

- **Carburant et lubrifiant**

Cette rubrique prend en charge essentiellement les frais de carburant pour assurer les missions de suivi des activités de production dans les communautés rurales.

- **Autres achats de fournitures et matériels de transport**

Il s'agit d'une prévision de frais de location de voiture de 100 jours dans l'année pour l'Asprodeb et de 40 jours par an pour les partenaires.

- **Documentation et information scientifique (film)**

Cette rubrique consiste à financer la production et la diffusion d'un film documentaire sur le projet.

- **Frais de séminaires et d'ateliers**

La rubrique des frais de 29 ateliers d'information et de sensibilisation pour les anciennes coopératives, des frais de 12 ateliers/réunions pour la mise en place des nouvelles coopératives, le financement de 70 ateliers sur la collecte/commercialisation pour les deux premières années du projet.

- **Publicité, publications et relations publiques**

Cette rubrique comprend un forfait de 1,5 million par an pour les actions de communication (visites de presse et journées portes ouvertes) pour une durée de quatre années.

- **Frais d'entretien et de réparation**

Elle comprend un forfait destiné à l'entretien et la réparation du matériel et outillage agricole du matériel informatique.

- **Frais de mission**

Cette rubrique prend en compte les frais de déplacement des différents membres des équipes techniques des différentes institutions impliquées dans la mise en œuvre du projet, soit 230 H/J de missions pendant les 5 années que dure le projet.

- **Honoraires et prestations de services**

Les coûts prévus dans cette rubrique permettent de mobiliser les services de consultants pour l'accompagnement, le renforcement des capacités des équipes techniques des coopératives sur les bonnes pratiques agricoles et la gestion administrative et financière d'une coopérative.

- **Subvention d'équilibre**

Il s'agit d'accorder aux six nouvelles coopératives une subvention d'équilibre pour leur fonctionnement pendant la première année du projet.

## **18. CONTREPARTIE DES DIFFERENTS PARTICIPANTS**

*(Indiquer la contribution apportée par chaque partenaire : personnel, locaux, logistiques, infrastructures, etc...)*

Pour les différents partenaires du projet que sont le RNCPS, le CCPA, la FONGS, l'UNCAS et la SAPCA-EGAS, la contrepartie se résume aux salaires des techniciens/points focaux et chauffeurs qui interviennent dans le projet, les véhicules et les motos qui seront mobilisés pour les missions, mais aussi les sièges des différents partenaires qui feront office de salle de réunion pour les besoins des rencontres..

Pour assurer la coordination du projet et l'accompagnement des OP, l'ASPRODEB mettra à disposition ses ressources humaines, à savoir un chargé de programme, un spécialiste chargé des semences, un agroéconomiste en charge des questions de commercialisation, le Spécialiste de la Communication et le responsable Suivi Evaluation.

La Responsable Administrative et Financière et la responsable des marchés, sous la supervision du Directeur Général, seront également mis à profit pour exécuter tous les aspects financiers et procédures de passation des marchés.

L'ASPRODEB mettra également à la disposition du projet ses locaux pour notamment la tenue des réunions de coordination et sa logistique pour assurer les missions de terrain.

**Tableau** : Estimation de la contrepartie de l'ASPRODEB, des OP partenaires et des acteurs à la base

<b>Rubrique</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût total / mois (100%) F CFA</b>	<b>Coût total pour 57 mois F CFA</b>	<b>Contribution du projet pour 57 mois F CFA</b>	<b>Contrepartie en 5 ans F CFA</b>
Salaires des cadres	10	6 350 000	361 950 000	165 870 000	196 080 000
Salaires des chauffeurs	4	500 000	28 500 000	0	28 500 000
<b>Total ressources humaines du Projet</b>				<b>165 870 000</b>	<b>134 480 000<sup>6</sup></b>
<b>Salaires des autres cadres<sup>7</sup></b>	3	PM			

	<b>Coût estimés / Coop. F CFA</b>	<b>Coût total estimé /an F CFA</b>	<b>Coût total en 5 ans F CFA</b>	<b>Contribution du projet (Fonds levier) F CFA</b>	<b>Contrepartie en 5 ans F CFA</b>
Coûts estimés Intrants des 35 coopératives	11 250 000	393 750 000	1 968 750 000	1 000 000 000	<b>968 750 000<sup>8</sup></b>
Coût des graines collectes/Commercialisation	PM	PM			

NB/ les coûts des graines collectées durant la commercialisation sont inscrits pour mémoire !

Le montant global de la contrepartie de l'ASPRODEB, des OP partenaires et des acteurs à la base est de **1 103 498 000 Francs FCFA**.

<sup>6</sup> La contrepartie du total des salaires des cadres a été obtenue grâce à une pondération à 60% du temps de travail.

<sup>7</sup> Il s'agit du Directeur Général, de la Responsable de l'unité Financière et de la Responsable des Marchés

<sup>8</sup> La contrepartie des intrants (semences et engrais) au niveau des 35 coopératives est obtenue en faisant la différence entre le coût total estimé des intrants sur cinq et la contribution du projet constituée par le fonds de levier multiplié par cinq (Cf Budget).

## 19. SUIVI DU PROJET

N° résultat attendu	Énoncé du résultat attendu (mile stone)	Description des activités	Lignes budgétaires mobilisées	Montant	Moyens de vérification de l'atteinte du résultat (livrable)	Date de début	Date de Fin
<b>R1</b>	Au moins, 250 tonnes de semences de Base de mil et Sorgho, 750 T de Maïs, 1600 T de Niébé et 104 320 tonnes de semences R2 d'arachide sont produites à la fin du Projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer et sensibiliser les producteurs semenciers</li> <li>- Procéder au géo-référencement des parcelles de culture des producteurs</li> <li>- Procéder à la distribution des intrants</li> <li>- Suivre la campagne de production</li> <li>- Préparer le déroulement de la commercialisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information</li> <li>Géo-référencement</li> <li>Distribution des intrants</li> <li>Suivi des campagnes</li> <li>Commercialisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>5 800 000</li> <li>12.430125</li> <li>12.430.125</li> <li>301.000.000</li> <li>93.500.000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappports de campagne</li> <li>-Atelier-bilan</li> <li>-Rappports DA/DISEM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mai De 2013</li> <li>-Mai De 2013</li> <li>-Mai De 2013</li> <li>-Juin De 2013</li> <li>-0ctobre De 2013</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Juin à 2017</li> <li>-Juin à 2017</li> <li>-Juin à 2017</li> <li>-Octobre à 2017</li> <li>-Février à 2017</li> </ul>
<b>R2</b>	Le réseau est renforcé par la création de nouvelles coopératives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choisir les communautés rurales d'implantation des nouvelles coopératives</li> <li>- Mettre en place les nouvelles coopératives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sélection des CR</li> <li>Atelier de mise en place des Coopératives</li> <li>Appuis Investissement</li> <li>Subvention d'équilibre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>540.000</li> <li>188.120.000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-PV des AG</li> <li>-Rapport l'Unité de Gestion du Projet</li> <li>-Agréments du MAER</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mai 2013</li> <li>-Mai 2013</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Juin 2013</li> <li>-Juin 2013</li> </ul>

<b>R3</b>	Les capacités techniques de production et le fonctionnement démocratique des anciennes coopératives et du réseau sont renforcés	-Réaliser une formation sur les procédures de recrutement des directeurs, techniciens et animateurs pour les coopératives	Ateliers de formations	27.360.000		-Mai De 2013	-Juin à 2014
		- Former les techniciens et producteurs sur les BPA				-Mai De 2013	-Juin à 2015
		- Réaliser une formation sur les techniques d'utilisation et de fabrication de compost et de fumier				-Mai De 2014	-Juin à 2015
		-Réaliser une formation sur les risques liés à l'usage des produits toxiques				-Mai 2014 -Fév. 2015	-Juin 2014 -Mars 2015
		-Former les producteurs sur les bonnes pratiques post-récolte				-Août De 2014 -Août De 2014	-Sept. à 2015 -Sept. à 2015
		- Réaliser une formation sur la gestion des matériels collecte/commercialisation					
		- Former les acteurs sur l'élaboration de plans d'action et la gestion financière				-Novembre De 2014	-Décembre à 2015
- Former les élus des coopératives sur l'élaboration des POAS	-Janv. 2014	-Fév. 2014					

# **ANNEXES**

## ANNEXE I A – FICHE D'IDENTIFICATION DE PROJET

---

### **1. TITRE DU PROJET :**

PROJET DE PRODUCTION DE SEMENCES CERTIFIEES DE CEREALES ET DE LEGUMINEUSES

### **2. TYPE DE PROJET :**

PRODUCTION DE SEMENCES

### **3. NOM DU COORDONNATEUR DE L'EQUIPE :**

M. SALIOU SARR

### **4. STRUCTURE DE TUTELLE DU COORDONNATEUR DE L'EQUIPE :**

ASSOCIATION SENEGALAISE POUR LA PROMOTION DU DEVELOPPEMENT A LA BASE  
(ASPRODEB)

### **5. INSTITUTIONS PARTICIPANTES :**

CCPA

FONGS

RNCPS

SAPCA-EGAS

UNCAS

### **6. COUT DU PROJET :**

- **CONTRIBUTION DU FONDS : 1 304 208 895 FRANCS CFA**
- **CONTREPARTIE : 1 103 498 000 FRANCS CFA**

### **7. DUREE :**

CINQ (05) ANS



**ANNEXE IB - Fiche de Renseignements Administratifs**  
(Une page par partenaire)

---

**1. NOM DE L'ORGANISATION PARTICIPANTE :**

Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base

(ASPRODEB/AGEP)

**2. TYPE D'ORGANISATION (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)**

Université	Institut de Recherche	Institut d'enseignement	ONG	Industrie	Autre (à spécifier)
			X		

**3. COORDONNEES DE L'ORGANISATION**

- Adresse : Lotissement CICES Villa N°58 A
- Téléphone : (221) 33 869 60 00
- Télécopie : (221) 33 827 70 88
- Adresse électronique : asprodeb@asprodeb.org

**4. NOM DU RESPONSABLE DU PROJET DANS LA STRUCTURE PARTICIPANTE :**

M. Ousmane NDIAYE

**5. TITRE :**

PROJET DE PRODUCTION DE SEMENCES CERTIFIEES DE CEREALES ET DE LEGUMINEUSES

**6. MONTANT DE LA CONTRIBUTION DEMANDEE PAR LA STRUCTURE AU FNRAA**

1 121 436 250 FRANCS CFA

Je déclare que les renseignements fournis ci-dessus sont conformes et que *l'Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base* marque son accord pour participer à l'exécution du *Projet de production de semences certifiées de céréales sèches et de légumineuses*.

**Personne autorisée à signer**  
Nom

**Position dans l'organisation**

**Date**

**Signature**

**ANNEXE IB - Fiche de Renseignements Administratifs**  
(Une page par partenaire)

---

**1. NOM DE L'ORGANISATION PARTICIPANTE :**

Réseau National des Coopératives de Producteurs de Semences d'Arachide du Sénégal  
(RNCPS- Suxali Jiwu Gerte)

**2. TYPE D'ORGANISATION (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)**

Université	Institut de Recherche	Institut d'enseignement	ONG	Industrie	Autre (OP)
					X

**3. COORDONNEES DE L'ORGANISATION**

- Adresse : DRDR Kaolack
- Téléphone : (221) 30 101 16 52
- Adresse électronique : planifierprojets@yahoo.fr

**4. NOM DU RESPONSABLE DU PROJET DANS LA STRUCTURE PARTICIPANTE :**

M. Ousmane NDIONE

**5. TITRE :**

PROJET DE PRODUCTION DE SEMENCES CERTIFIEES DE CEREALES ET DE LEGUMINEUSES

**6. MONTANT DE LA CONTRIBUTION DEMANDEE PAR LA STRUCTURE AU FNRAA**

28 297 500 FRANCS CFA

Je déclare que les renseignements fournis ci-dessus sont conformes et que le *Réseau National des Coopératives de Producteurs de Semences d'Arachide du Sénégal* marque son accord pour participer à l'exécution du *Projet de production de semences certifiées de céréales sèches et de légumineuses*.

**Personne autorisée à signer**  
Nom

**Position dans l'organisation**

**Date**

**Signature**

**ANNEXE IB - Fiche de Renseignements Administratifs**  
(Une page par partenaire)

---

**1. NOM DE L'ORGANISATION PARTICIPANTE :**

Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal Action Paysanne  
(FONGS Action Paysanne)

**2. TYPE D'ORGANISATION (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)**

Université	Institut de Recherche	Institut d'enseignement	ONG	Industrie	Autre (OP)
					X

**3. COORDONNEES DE L'ORGANISATION**

- Adresse : Zone Industrielle à Thiès, Rue ZI BP A269 Thiès
- Téléphone : (221) 33 939 58 58
- Adresse électronique : fongs@orange.sn

**4. NOM DU RESPONSABLE DU PROJET DANS LA STRUCTURE PARTICIPANTE :**

M. Mar NGOM

**5. TITRE :**

PROJET DE PRODUCTION DE SEMENCES CERTIFIEES DE CEREALES ET DE LEGUMINEUSES

**6. MONTANT DE LA CONTRIBUTION DEMANDEE PAR LA STRUCTURE AU FNRAA**

20 163 000F FRANCS CFA

Je déclare que les renseignements fournis ci-dessus sont conformes et que *la Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal Action Paysanne* marque son accord pour participer à l'exécution du *Projet de production de semences certifiées de céréales sèches et de légumineuses*.

**Personne autorisée à signer**  
Nom

**Position dans l'organisation**

**Date**

**Signature**

**ANNEXE IB - Fiche de Renseignements Administratifs**  
(Une page par partenaire)

---

**1. NOM DE L'ORGANISATION PARTICIPANTE :**

Cadre de Concertation des Producteurs d'Arachide (CCPA)

**2. TYPE D'ORGANISATION (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)**

Université	Institut de Recherche	Institut d'enseignement	ONG	Industrie	Autre (OP)
					X

**3. COORDONNEES DE L'ORGANISATION**

- Adresse : 64 rue Cheikh Ahmed Tidiane Chérif BP 405 à Kaolack
- Téléphone : (221) 941 97 26
- Adresse électronique : ccpakl@yahoo.fr

**4. NOM DU RESPONSABLE DU PROJET DANS LA STRUCTURE PARTICIPANTE :**

M. Yéro BA

**5. TITRE**

PROJET DE PRODUCTION DE SEMENCES CERTIFIEES DE CEREALES ET DE LEGUMINEUSES

**6. MONTANT DE LA CONTRIBUTION DEMANDEE PAR LA STRUCTURE AU FNRAA**

20 163 000F FRANCS CFA

Je déclare que les renseignements fournis ci-dessus sont conformes et que le *Cadre de Concertation des Producteurs d'Arachide* marque son accord pour participer à l'exécution du *Projet de production de semences certifiées de céréales sèches et de légumineuses*.

**Personne autorisée à signer**  
Nom

**Position dans l'organisation**

**Date**

**Signature**

**ANNEXE IB - Fiche de Renseignements Administratifs**  
(Une page par partenaire)

---

**1. NOM DE L'ORGANISATION PARTICIPANTE :**

Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal (UNCAS)

**2. TYPE D'ORGANISATION (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)**

Université	Institut de Recherche	Institut d'enseignement	ONG	Industrie	Autre (OP)
					X

**3. COORDONNEES DE L'ORGANISATION**

- Adresse : Centre Amadou Malick Gaye (ex Centre Bopp) BP13453
- Téléphone : (221) 77 635 46 18
- Adresse électronique : boucire@hotmail.com

**4. NOM DU RESPONSABLE DU PROJET DANS LA STRUCTURE PARTICIPANTE :**

M. Silmane MARONE

**5. TITRE**

PROJET DE PRODUCTION DE SEMENCES CERTIFIEES DE CEREALES ET DE LEGUMINEUSES

**6. MONTANT DE LA CONTRIBUTION DEMANDEE PAR LA STRUCTURE AU FNRAA**

20 163 000F FRANCS CFA

Je déclare que les renseignements fournis ci-dessus sont conformes et que *l'Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal* marque son accord pour participer à l'exécution du *Projet de production de semences certifiées de céréales sèches et de légumineuses*.

**Personne autorisée à signer**  
Nom

**Position dans l'organisation**

**Date**

**Signature**

**ANNEXE IB - Fiche de Renseignements Administratifs**  
(Une page par partenaire)

---

**1. NOM DE L'ORGANISATION PARTICIPANTE :**

Société d'Approvisionnement, de Productions, de Commercialisation et de Conseils Agricoles des Ententes des Groupements Associés du Sénégal (**SAPCA-EGAS**)

**2. TYPE D'ORGANISATION (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)**

Université	Institut de Recherche	Institut d'enseignement	ONG	Industrie	Autre (OP)
					X

**3. COORDONNEES DE L'ORGANISATION**

- Adresse : Quartier Diamaguene Centre Kaffrine
- Téléphone : (221) 33 946 18 27
- Télécopie : (221) 33 946 18 27
- Adresse électronique : sapcaegas2013@gmail.com

**4. NOM DU RESPONSABLE DU PROJET DANS LA STRUCTURE PARTICIPANTE :**

M. Mamadou Cissokho NDIAYE

**5. TITRE**

PROJET DE PRODUCTION DE SEMENCES CERTIFIEES DE CEREALES ET DE LEGUMINEUSES

**6. MONTANT DE LA CONTRIBUTION DEMANDEE PAR LA STRUCTURE AU FNRAA**

20 163 000F FRANCS CFA

Je déclare que les renseignements fournis ci-dessus sont conformes et que la *Société d'Approvisionnement, de Productions, de Commercialisation et de Conseils Agricoles des Ententes des Groupements Associés du Sénégal* marque son accord pour participer à l'exécution du *Projet de production de semences certifiées de céréales sèches et de légumineuses*.

**Personne autorisée à signer**  
Nom

**Position dans l'organisation**

Date

Signature

## ANNEXE IC' IDENTIFICATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX



### **1. L'environnement naturel et socioéconomique**

Le projet pourrait-il affecter négativement les sites suivants ?

- Aires protégées (parc, réserve, forêt classée, etc.) Oui \_\_\_\_\_ Non **x** \_\_\_\_\_
- Forêts riveraines Oui \_\_\_\_\_ Non **x** \_\_\_\_\_
- Zones humides (lacs, rivières, zones inondées par saison) Oui \_\_\_\_\_ Non **x** \_\_\_\_\_
- Sites géologiques instables Oui \_\_\_\_\_ Non **x** \_\_\_\_\_
- Paysage/esthétique Oui \_\_\_\_\_ Non **x** \_\_\_\_\_
- Site historique, archéologique ou d'héritage culturel Oui \_\_\_\_\_ Non **x** \_\_\_\_\_
- Perte de récoltes, arbres fruitiers, etc. Oui \_\_\_\_\_ Non **x** \_\_\_\_\_
- Compensation et ou acquisition des terres Oui \_\_\_\_\_ Non **x** \_\_\_\_\_

### **2. Produits toxiques/contaminants (gestion et protection)**

- Le projet va-t-il utiliser des produits toxiques/contaminants en grandes quantités ? Oui \_\_\_\_\_ Non **x** \_\_\_\_\_
- En cas d'utilisation de produits toxiques/contaminants, le projet prévoit-il des mesures de gestion des résidus ? Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_
- En cas d'utilisation de produits toxiques/contaminants, le projet prévoit-il des mesures de protection ? Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_

### **3. Déchets solides ou liquides**

Le projet va-t-il générer des déchets solides ou liquides? Oui \_\_\_\_\_ Non **x** \_\_\_\_\_

Si "Oui", le projet prévoit-il un plan de gestion (collecte et élimination) desdits déchets?

Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_

### **Partie C : Mesures environnementales d'atténuation**

Pour toutes les réponses « Oui », les PFE, en consultation avec les agences locales, en particulier celles qui sont chargées de l'environnement, devraient décrire brièvement les mesures prises à cet effet.

### **Partie D : Classification du projet et travail environnemental**

- Projet sans impacts significatifs
- Projet nécessitant simplement l'intégration de simples mesures de mitigation
- Etude complémentaire à faire



